



ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ  
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

**RAPPORT ANNUEL 1997  
SUR LES ACTIVITÉS DE L'OSCE**

*(1er novembre 1996 - 30 novembre 1997)*

---

A-1010 VIENNE, KÄRNTNER RING 5-7

TÉL. : +43-1 514 36-0, FAX : +43-1 514 36-99

SEC.DOC/1/97  
18 décembre 1997

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

# TABLE DES MATIERES

	<u>page</u>
I. Introduction .....	1
II. Activités de l'OSCE .....	5
1. Consultations et négociations politiques .....	5
2. Alerte rapide, prévention des conflits et gestion des crises, reconstruction après un conflit .....	5
2.1. Missions de longue durée .....	5
2.1.1. Missions de longue durée au Kosovo, dans le Sandjak et en Voïvodine .....	5
2.1.2. Mission de contrôle chargée d'éviter le débordement du conflit à Skopje .....	6
2.1.3. Mission en Géorgie .....	7
2.1.4. Mission en Estonie .....	8
2.1.5. Mission en Moldova .....	8
2.1.6. Mission en Lettonie .....	9
2.1.7. Mission au Tadjikistan .....	10
2.1.8. Mission en Ukraine .....	11
2.1.9. Mission en Bosnie-Herzégovine .....	11
2.1.10. Mission en Croatie .....	14
2.2. Autres activités de l'OSCE sur le terrain .....	15
2.2.1. Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie .....	15
2.2.2. Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie .....	15
2.2.3. Présence de l'OSCE en Albanie .....	16
2.2.4. Groupe consultatif d'observation de l'OSCE au Bélarus .....	17
2.3. Mission du Représentant personnel du Président en exercice à Belgrade ..	18
2.4. Assistance de l'OSCE en ce qui concerne l'application d'accords bilatéraux .....	18
2.4.1. Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite .....	18
2.4.2. Représentant de l'OSCE auprès de la Commission gouvernementale estonienne sur les militaires à la retraite .....	19
2.4.3. Représentant de l'OSCE au Comité mixte sur la station radar de Skrunda .....	19
3. Le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) .....	20
3.1. Croatie .....	20
3.2. Lettonie .....	21
3.3. Estonie .....	21
3.4. L'ex-République yougoslave de Macédoine .....	21
3.5. Hongrie .....	22
3.6. République slovaque .....	23
3.7. Géorgie .....	23

	<u>page</u>
3.8. Grèce .....	23
3.9. Kazakstan.....	23
3.10. Kirghizistan.....	24
3.11. Ukraine.....	24
3.12. Roumanie .....	24
3.13. Séminaire sur l'éducation des membres de minorités.....	25
3.14. Représentant personnel du Président en exercice pour le Kosovo.....	25
4. La dimension humaine : activités du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH).....	26
4.1. Restructuration du BIDDH .....	26
4.2. Elections.....	27
4.3. Dimension humaine - renforcement de la démocratie .....	28
4.4. Education ou formation en matière de dimension humaine.....	29
4.5. Mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine .....	30
4.6. Conclusion .....	31
5. Coopération en matière de sécurité .....	31
5.1. Réunion annuelle d'évaluation de l'application .....	31
5.2. Le Code de conduite .....	32
5.3. Echange global d'informations militaires .....	32
5.4. Autres activités.....	32
6. Autres Activités.....	33
6.1. Intégration d'Etats participants récemment admis.....	33
6.2. La dimension économique .....	34
6.3. Presse et information.....	35
6.3.1. Presse .....	35
6.3.2. Information.....	35
6.3.3. Communication en ligne .....	36
III. L'Assemblée parlementaire.....	37
1. Session annuelle .....	37
2. Réunion d'information annuelle de Vienne .....	37
3. Observation des élections.....	37
4. Visites et missions du Président.....	38
5. Séminaires, conférences et réunions .....	38
6. Autres activités.....	38
IV. Relations avec les organisations et institutions internationales .....	40
V. Relations avec les partenaires pour la coopération .....	43

	<u>page</u>
VI. Contacts avec les organisations non gouvernementales (ONG).....	44
VII. Administration et finances .....	45
1. Finances.....	45
1.1. Budget.....	45
1.2. Comptes .....	45
1.3. Gestion de trésorerie .....	46
2. Personnel.....	46
2.1. Statut du personnel.....	46
2.2. Procédures internes .....	46
2.3. Recrutement .....	46
3. Section de la technologie de l'information .....	46
3.1. Secrétariat .....	46
3.2. Missions .....	47
3.3. Plan stratégique en matière de technologie de l'information.....	47
3.4. Bilan statistique de 1997 .....	47
4. Questions juridiques.....	48
5. Autres tâches administratives.....	48
 Annexe 1 : BUDGET UNIFIE DE L'OSCE DE 1997.....	 51
Annexe 2 : PROPOSITIONS DE BUDGET UNIFIE DE L'OSCE POUR 1998.....	53

# I. Introduction

De l'Albanie à la Bosnie-Herzégovine, des Etats baltes à la Croatie, l'OSCE, tout au long de l'année écoulée, a confirmé son aptitude à servir d'instrument de premier recours pour l'alerte rapide, la prévention des conflits, la gestion des crises et la reconstruction après un conflit en Europe, comme on le lui avait demandé au Sommet de Lisbonne, en décembre 1996. Sous la présidence du Danemark et la direction efficace de son Ministre des affaires étrangères Niels Helveg Petersen, l'OSCE a aussi contribué sensiblement au progrès de la démocratie et à la promotion des droits de l'homme dans la région, renforçant ainsi la sécurité et la stabilité. Ces résultats ont été rendus possibles par la capacité croissante de l'Organisation à réagir aux crises d'une manière rapide, souple, variée et novatrice. Ils étaient aussi le fruit de son pouvoir d'interaction avec d'autres organisations internationales.

Durant la période considérée (1er novembre 1996 - 30 novembre 1997), deux éminents Représentants personnels du Président en exercice ont été nommés et appelés à prendre des mesures décisives dans des situations de crise. Nommé par le Conseiller fédéral suisse Flavio Cotti, qui était alors Président en exercice, l'ancien Premier Ministre espagnol Felipe González a conduit une délégation de l'OSCE à Belgrade, au moment même où les manifestations dans les rues de la ville battaient leur plein, pour traiter de l'annulation des résultats des élections dans les grandes villes du pays. Sur la base de son rapport qui confirmait la victoire de l'opposition dans ces villes, les résultats des élections ont été rétablis et le calme est revenu. Le Représentant personnel a également fait des recommandations sur le processus de progression vers la démocratie, qui servent désormais de point de repère à la communauté internationale.

La désignation, par le Président en exercice, d'un Représentant personnel de grande réputation s'est à nouveau révélée extrêmement efficace en Albanie où l'effondrement du système financier dit des pyramides avait provoqué une grande instabilité politique et des troubles. Grâce à des échanges de vues prolongés avec toutes les parties intéressées, l'ex-Chancelier autrichien Franz Vranitzky a réussi à créer un climat favorable à la tenue d'élections qui ont permis de rétablir l'ordre et d'entamer la reconstruction du pays. En Albanie, l'OSCE a prouvé qu'elle était capable de mobiliser rapidement les différentes institutions et outils qu'elles avaient façonnés au fil des années. La nomination d'un Représentant personnel du Président en exercice a été suivie de la création d'une mission sur le terrain (la Présence), pendant que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) jouait un rôle crucial dans la tenue et la surveillance des élections, fort de l'appui des nombreux observateurs de l'Assemblée parlementaire. L'OSCE a également montré que la coordination entre organisations internationales était d'une importance primordiale. Elle n'aurait pas pu accomplir ce qu'elle a fait sans le soutien de la Force multinationale de protection autorisée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a créé les conditions de sécurité nécessaires pour permettre aux représentants et observateurs internationaux d'exécuter leur mission. Pour la première fois, l'OSCE a été chargée de mettre en place un cadre de coordination pour les organisations internationales présentes en Albanie, et ce cadre a été considéré comme une réussite.

L'Albanie a également été le théâtre d'un événement qui sera crucial pour le travail futur de l'Organisation. Pour la première fois, l'OSCE (le BIDDH, l'Assemblée parlementaire) a parlé d'une seule voix, quand elle portait un jugement sur les élections qu'elle avait observées et elle l'a fait en association avec le Conseil de l'Europe. Pour perpétuer cette pratique, le Président en exercice, agissant au nom du BIDDH, et le Président

de l'Assemblée parlementaire ont signé un accord qui prévoit que le BIDDH et l'Assemblée parlementaire collaboreront à l'observation des élections et à la publication de déclarations communes sur leurs conclusions. Le BIDDH a, lui aussi, intensifié ses activités relatives aux élections en faisant une plus grande part à l'observation de longue durée. Pour tenir compte de cette évolution, le nouveau directeur a restructuré et renforcé le Bureau de Varsovie.

Les élections ont aussi été au coeur même des activités de la Mission en Bosnie-Herzégovine. En dépit de tensions de dernière minute, les élections municipales cruciales se sont déroulées avec succès sous la protection efficace de la Force de stabilisation (SFOR). Peu de temps après, l'OSCE s'est chargée de superviser les élections à l'Assemblée de la Republika Srpska. Ces opérations ont été appuyées par les activités à long terme de la Mission concernant la démocratisation, la promotion des droits de l'homme, la tolérance interethnique et la primauté du droit, ainsi que le développement des médias. Dans l'intervalle, les représentants personnels du Président en exercice pour les Articles II (mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine) et IV (mesures de limitation des armements au niveau sous-régional) de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine ont obtenu des résultats non négligeables. En particulier, les armements ont été réduits de presque 6 600 unités, conformément à l'Article IV.

D'autres faits survenus dans l'ex-Yougoslavie ont retenu également une grande attention : l'OSCE a observé les élections dans la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) en s'inspirant des recommandations formulées par l'ex-Premier Ministre González. Le Président en exercice a nommé l'ancien Ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Max van der Stoel, Représentant personnel pour le Kosovo chargé d'étudier les possibilités d'y réduire la tension, et ceci dans un contexte où Belgrade refusait d'autoriser les missions au Kosovo, dans le Sandjak et en Voïvodine à reprendre leurs activités tant que le pays ne serait pas autorisé à participer aux travaux de l'OSCE. Malheureusement, le Représentant personnel n'a pas été autorisé à se rendre dans la région.

L'un des principaux événements de l'année a été la tenue en Tchétchénie (Fédération de Russie) d'élections qui reflétaient la volonté librement exprimée des personnes autorisées à voter. Les élections ont été organisées avec l'aide du Groupe d'assistance de l'OSCE qui allait par la suite observer la situation des droits de l'homme et fournir une assistance humanitaire. Malheureusement, les activités du Groupe ont été sérieusement entravées par le manque de sécurité.

Un autre événement essentiel pour l'Organisation, qui revêt aussi une signification plus générale pour la stabilité de l'Europe du Sud-Est, s'est produit en 1997, à savoir le renforcement de la Mission en Croatie en prévision de l'expiration du mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO). La Mission élargie favorisera et observera la mise en oeuvre de la législation croate, d'accords passés par le Gouvernement croate et d'engagements pris par lui, en ce qui concerne le retour de tous les réfugiés et personnes déplacées, dans les deux sens, et la protection de leurs droits, ainsi que la protection des personnes appartenant à une minorité nationale.

Le succès de cette Mission, qui deviendra sous peu la mission la plus importante que l'OSCE ait jamais créée, constituera sans aucun doute un autre exemple de la coopération entre organisations internationales, après le succès des activités menées en Albanie. De fait, le renforcement de la coopération avec les organismes intergouvernementaux a été

remarquable en 1997. Complétant les consultations entre sièges (en particulier, les réunions tripartites avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe, les rencontres 2+2 des présidents en exercice et secrétaires généraux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, le discours du Secrétaire général de l'OSCE devant l'Assemblée générale des Nations Unies et du Secrétaire général du Conseil de l'Europe devant le Conseil permanent), l'échange d'informations et la coordination ont été encouragés sur le terrain et sont pratiqués au jour le jour par la plupart des missions (spécialement en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Géorgie et au Tadjikistan).

Les partenaires pour la coopération et les partenaires méditerranéens pour la coopération ont confirmé, au cours de l'année, l'intérêt qu'ils portent au travail de l'OSCE. Les contacts avec les organisations non gouvernementales ont également continué d'être un élément important des activités des institutions et missions de l'OSCE.

La création, au Bélarus, d'un Groupe consultatif d'observation chargé d'aider les autorités à promouvoir les institutions démocratiques et à exécuter leurs autres engagements envers l'OSCE, procède d'une autre initiative prise dans le courant de l'année. Malheureusement, le démarrage des activités du Groupe a été retardé par la lenteur avec laquelle est négocié un accord technique avec les autorités bélarussiennes.

Cette année a également été caractérisée par une extension notable des activités que l'OSCE mène en Asie centrale, par l'intermédiaire de son Bureau de liaison, pour répondre aux souhaits que les pays de la région ont exprimé en particulier lorsqu'ils accueillent le Président en exercice, le Secrétaire général ou le Directeur du BIDDH. Il faut aussi espérer que la signature de l'Accord général sur le rétablissement de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, dont l'application est appuyée par la Mission de l'OSCE, permettra l'inclusion de ce pays déchiré par la guerre dans les activités à long terme.

D'une manière générale, toutes les missions de l'OSCE, qu'elles soient grandes ou petites, ont continué à apporter une contribution importante à la sécurité et à la stabilité dans l'espace de l'OSCE. En dépit de certains résultats excellents, aucune d'elles n'a encore complètement exécuté son mandat et n'a été supprimée. La réduction, depuis les élections, de l'effectif de la Présence de l'OSCE en Albanie marque cependant une tendance qui pourrait être suivie dans le cas d'autres opérations sur le terrain, dès que des améliorations notables auront été signalées.

Dans le domaine de l'alerte rapide et de la prévention des conflits, la contribution du Haut Commissaire pour les minorités nationales a été à nouveau favorablement jugée par les Etats participants. Le Haut Commissaire a effectué de nombreuses visites de suivi dans des pays où il avait décelé des difficultés, poursuivant son dialogue avec les autorités ainsi qu'avec les représentants des partis politiques et des groupes ethniques.

Pour donner à l'Organisation des moyens accrus de détecter des crises potentielles et des manquements aux principes de l'OSCE en matière de liberté d'expression et de liberté des médias, les Etats participants ont décidé de créer un poste de représentant pour la liberté des médias. Ils ont également créé au sein du Secrétariat un poste de coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE. Les activités intéressant la dimension humaine et économique de la sécurité s'intensifieront donc.

Le Secrétaire général, de son côté, a entrepris la restructuration du Secrétariat afin de le mettre en mesure de faire face à l'accroissement du volume de travail, d'augmenter ses capacités opérationnelles et de répondre aux attentes nouvelles des Etats participants.

Celles-ci concernent en particulier la coopération en matière de sécurité, domaine où l'année a été marquée par le succès de la première Conférence de suivi sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application et du premier examen du Document de Vienne 1994.

Tout au long de 1997, conformément à la Déclaration de Lisbonne et dans l'optique de la tenue à Copenhague du sixième Conseil ministériel, les Etats participants ont concentré une bonne partie de leurs consultations politiques à Vienne à d'intenses travaux consacrés, selon les orientations du Président en exercice, au Modèle de sécurité commun et global pour l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle.

## **II. Activités de l'OSCE**

### **1. Consultations et négociations politiques**

Le principal événement de la période considérée (novembre 1996 à novembre 1997) a été le Sommet tenu à Lisbonne en décembre 1996. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont approuvé une Déclaration du Sommet de Lisbonne et adopté une Déclaration sur un Modèle de sécurité commun et global pour l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle. Un Cadre pour la maîtrise des armements a été accepté et le rôle du Forum pour la coopération en matière de sécurité a été renforcé au Sommet.

Le Conseil permanent demeure l'organe central de consultation politique et de décision de l'OSCE. Il a défini les grandes orientations politiques pour les missions sur le terrain et, réagissant à l'évolution rapide des réalités, pris des initiatives nouvelles propres à augmenter la force opérationnelle de l'Organisation. Au cours de la période considérée, le Conseil permanent a adopté 60 décisions.

Le Conseil supérieur ne s'est pas réuni en 1997.

Le Comité du Modèle de sécurité a poursuivi les discussions sur le Modèle de sécurité commun et global pour l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans ce cadre, deux séminaires se sont tenus à Vienne, consacrés l'un aux "risques et défis spécifiques", l'autre à la "sécurité et coopération régionales". La séance élargie que le Conseil permanent a tenue en novembre a apporté une contribution importante aux discussions sur le Modèle de sécurité.

### **2. Alerte rapide, prévention des conflits et gestion des crises, reconstruction après un conflit**

Les missions de longue durée et autres activités de l'OSCE sur le terrain ont continué à servir d'outil efficace d'alerte rapide, de prévention des conflits, de gestion des crises et de reconstruction après un conflit. Au cours de la période considérée, l'OSCE a augmenté le nombre de ses opérations sur le terrain en créant une Présence de l'OSCE en Albanie et un Groupe consultatif d'observation au Bélarus. En application des différents mandats arrêtés par les Etats participants, l'OSCE a exécuté dans le cadre des opérations sur le terrain des activités très variées allant de l'action en faveur des négociations entre parties en conflit à l'observation du respect des droits de l'homme et à l'aide à la mise en place d'institutions démocratiques. L'alerte rapide donnée par les missions de longue durée ou d'autres activités sur le terrain a renforcé les moyens dont l'Organisation dispose pour prendre les mesures voulues afin d'empêcher que des conflits n'éclatent ou ne se propagent.

#### **2.1. Missions de longue durée**

##### **2.1.1. Missions de longue durée au Kosovo, dans le Sandjak et en Voïvodine**

Aucun changement intéressant ces missions ne s'est produit en 1997. Celles-ci n'étaient toujours pas opérationnelles, le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) continuant de subordonner la reprise de leurs activités à la participation du pays aux travaux de l'OSCE.

Le groupe de travail spécial qui continue à se réunir régulièrement à Vienne pour examiner les analyses présentées par les Etats participants de l'OSCE constitue un outil utile d'observation de la situation dans la région. Les informations communiquées au groupe de travail spécial sont transmises chaque semaine au Conseil permanent.

En février, M. Max van der Stoel a été nommé Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour le Kosovo, ayant pour mandat d'examiner la situation dans la région et d'étudier les moyens de réduire les tensions existantes ou de prévenir l'apparition de tensions nouvelles. M. van der Stoel a également été chargé d'examiner si un dialogue constructif sur ces questions pouvait s'instaurer entre les autorités de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et les représentants de la communauté albanaise au Kosovo. Malheureusement, le Représentant personnel a été empêché de s'acquitter de son mandat sur place, les autorités de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ayant refusé de lui délivrer un visa d'entrée. En octobre, le Représentant personnel du Président en exercice a mené, en Autriche, des consultations avec des experts serbes de Belgrade, des experts albanais et des hommes politiques de Pristina au sujet de la montée des tensions au Kosovo, des possibilités de parvenir à un accord sur des mesures de confiance et différentes formules relatives au statut futur du Kosovo.

### **2.1.2. Mission de contrôle chargée d'éviter le débordement du conflit à Skopje**

La Mission a continué d'observer la situation en ce qui concerne la stabilité, la sécurité et la coopération régionales. Par suite des troubles survenus dans trois pays limitrophes au cours de l'année écoulée, la Mission a continué à se concentrer, pour une bonne part, sur le risque persistant de "débordement" qui avait motivé sa création en 1992.

Néanmoins, la dégradation du climat intérieur de relations interethniques a obligé la Mission à consacrer la plus grande partie de ses efforts et de ses ressources à la dimension intérieure. La Mission a poursuivi le dialogue avec les pouvoirs publics et avec les minorités dans le but de réduire les tensions. Elle a fait des efforts concrets dans le domaine économique, dont un membre de la Mission était spécialement chargé, pour favoriser la croissance économique indispensable à la stabilité et sécurité générales. La Mission a cherché à appeler l'attention de donateurs potentiels sur les perspectives s'offrant dans le domaine des affaires ou de l'investissement, à améliorer la portée et la qualité des informations économiques qu'elle diffuse et, jouant un rôle catalyseur, à coopérer avec les fournisseurs d'aide et les autres organisations et institutions financières internationales pour recenser les secteurs à développer.

Afin de mieux aider l'Etat hôte à renforcer les structures démocratiques, la Mission a intensifié la coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

La Mission a joué un rôle clé dans la préparation et la gestion de l'observation internationale des élections municipales nationales qui se sont tenues à la fin de 1996 et qui, du fait de difficultés survenues dans une municipalité (Tetovo), n'ont été achevées qu'en février 1997. Avec l'énergique soutien des ambassades des Etats participants représentés sur place, la Mission a recruté 54 observateurs internationaux et fourni un cadre pour la participation de 12 observateurs du Conseil de l'Europe. L'observation a aidé dans une mesure non négligeable à stabiliser le processus électoral que caractérisaient des insuffisances majeures en matière d'établissement des listes électorales.

La Mission a continué à soutenir le travail du Haut Commissaire pour les minorités nationales et s'est employée à faire mieux connaître l'action de l'OSCE. En mai 1997, elle a organisé un deuxième marathon national de relais entre les villes de Skopje et de Tetovo, auquel ont participé des équipes venant de tous les secteurs de la communauté.

### **2.1.3. Mission en Géorgie**

Au cours de l'année écoulée, la Géorgie a retenu tout particulièrement l'intérêt de l'OSCE. Fin août, le Ministre danois des affaires étrangères, M. Niels Helveg Petersen, en sa qualité de Président en exercice de l'OSCE, a effectué à Tbilissi une visite au cours de laquelle il se penchait sur l'activité de la Mission en ce qui concerne le conflit en Ossétie-du-Sud et en Abkhazie, ainsi que sur les perspectives de coopération régionale dans le Caucase. Fin juin, le Haut Commissaire pour les minorités nationales a séjourné à Tbilissi pour se familiariser avec l'état des relations interethniques et la situation des minorités nationales. M. Lamentowicz, Vice-Président de l'Assemblée parlementaire et Rapporteur spécial sur l'Abkhazie, s'est rendu deux fois en Géorgie à l'occasion de l'établissement de son rapport à l'Assemblée parlementaire. En avril, le Secrétaire général a rendu visite à la Mission, a eu des conversations avec le Gouvernement géorgien et a ouvert un bureau de la Mission à Tskhinvali (Ossétie-du-Sud).

En Ossétie-du-Sud, l'envoi au Bureau de Tskhinvali d'une équipe permanente de deux membres de la Mission qui est régulièrement renouvelée a, depuis l'été, facilité le travail de la Mission. Le danger d'un regain de violence ethnique ou politique a continué à diminuer, mais les agissements illégaux sont encore fréquents et beaucoup dépend maintenant d'une étroite coopération entre les services de répression des deux parties. Favorisé par l'assistance, considérée comme essentielle, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui peut de son côté compter sur le soutien de la Mission, le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays a commencé et devrait s'accélérer au cours de l'année prochaine, en particulier si la question de la restitution des biens perdus, ou de l'indemnisation de ces pertes, peut être réglée conformément aux normes internationales. Encouragé par la Mission, l'engagement croissant des organisations donatrices internationales en faveur du relèvement économique de la zone de conflit constituera une contribution importante à un règlement politique. Il apparaît que la négociation de ce règlement sera inévitablement longue et complexe. La Mission rappellera aux parties qu'elle avait, il y a déjà trois ans, établi un projet de régime d'autonomie pour l'Ossétie-du-Sud qui pourrait encore servir de base de discussion.

En Abkhazie, l'évolution du conflit était caractérisée par d'intenses efforts de médiation de la part de la Fédération de Russie et l'intensification des contacts bilatéraux à différents niveaux entre les responsables politiques de la Géorgie et de l'Abkhazie, comme par exemple des rencontres du Président de la Géorgie avec le dirigeant abkhaze. L'Organisation des Nations Unies a également repris son rôle d'organisme chef de file dans le processus de négociation entre les deux parties en convoquant à Genève des pourparlers de paix auxquels l'OSCE participe également. L'intervention plus directe, mais quelque peu contestée par la partie abkhaze, du groupe des "amis du Secrétaire général" établi au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York est un élément nouveau de ces pourparlers. En ce qui concerne toutefois les questions du statut futur de l'Abkhazie et du retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, aucune percée particulière n'a encore été enregistrée. L'OSCE fait de son mieux pour aider l'ONU à favoriser des progrès. Une solution intermédiaire pour le district Gali serait particulièrement opportune. L'OSCE a

affecté un agent au Bureau des droits de l'homme de l'ONU à Soukhoumi, constituant ainsi une base qui pourrait être par la suite renforcée et élargie, et montrant aussi un exemple de synergie possible.

En ce qui concerne les droits de l'homme et la démocratisation dans la Géorgie tout entière, la Mission continue à suivre les cas individuels d'importance générale, les progrès des réformes juridiques et la situation dans différentes régions du pays. L'application d'un décret du Président Chevardnadze sur la protection des droits de l'homme et l'éducation des élèves en matière des droits de l'homme sont à présent au centre de l'attention de la Mission. En outre, la question d'une loi sur les minorités nationales et de lois relatives aux droits de ces minorités doit être, en particulier, suivie de près puisqu'elle influe également sur la solution des conflits en Géorgie et la prévention de conflits futurs. La Mission vise à resserrer la coopération et la coordination quadripartites avec le BIDDH, le Conseil de l'Europe et le HCR, dans lesquelles elle pourrait en permanence faire utilement fonction d'agent de liaison et d'observation des projets concernant les droits de l'homme en Géorgie.

#### **2.1.4. Mission en Estonie**

Tout au long de 1997, la Mission a suivi la délivrance de passeports pour étrangers. La validité des anciens passeports intérieurs soviétiques a expiré en mai 1997 et le processus en est maintenant à un point où la plupart des passeports pour étrangers ont été délivrés et où le dépôt de nouvelles demandes est assez peu fréquent.

La Mission suit actuellement le processus de naturalisation, notant tout particulièrement la normalisation de l'épreuve de langue de l'examen à passer pour obtenir la citoyenneté.

La Mission a continué de s'occuper de questions concernant l'enseignement de l'estonien aux russophones et à d'autres personnes dont l'estonien n'est pas la langue maternelle, cet enseignement étant un élément indispensable pour une intégration véritable, et a aidé à orienter l'aide étrangère vers des projets de formation linguistique. Un programme d'été dans le cadre duquel des enfants russophones passaient leurs vacances avec des familles estoniennes, expérience que la Mission aimerait réitérer en 1998, a eu un succès particulier.

En 1997, la Mission a mis davantage l'accent sur le développement du secteur des ONG et l'appui à ce secteur. Elle a aidé à organiser des séminaires, particulièrement dans le Nord-Est, mais aussi à Tallinn. Elle s'est également penchée sur la coopération transfrontalière dans le bassin du Lac Peipsi. Elle a contribué à l'organisation et à la tenue du Forum de Narva (du 30 octobre au 1er novembre) qui examinait des problèmes généraux posés par le passage des frontières, des questions environnementales intéressant la région ainsi que certains cas précis.

#### **2.1.5. Mission en Moldova**

En 1997, un fait important est intervenu dans le processus de règlement global, en Moldova, du problème de la Transnistrie, les Présidents de Moldova, de Russie et d'Ukraine, ainsi que M. Igor Smirnov, dirigeant transnistrien, signant, le 8 mai à Moscou, le "Mémorandum sur les fondements de la normalisation des relations entre la République de Moldova et la Transnistrie" en présence du Président en exercice qui l'a également signé. Dans ce document, les deux parties au conflit sont convenues de continuer à établir leurs relations et de se mettre immédiatement à définir ces relations et le statut de la Transnistrie, y

compris la répartition et la délégation de compétences. De plus, les Présidents de Russie et d'Ukraine, ont signé, en qualité de garants d'un règlement final, une déclaration commune qui exclut la possibilité que ledit mémorandum soit interprété d'une manière qui soit contraire aux principes de l'OSCE ou mette en doute la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldova. Le Président en exercice a également signé cette déclaration.

Durant l'été, des progrès ont été accomplis sur la voie d'un règlement global : la Mission en Moldova ainsi que les médiateurs de Russie et d'Ukraine ont pris l'initiative d'établir un document définissant le statut de la Transnistrie et répartissant les compétences. Ces travaux ont fait espérer qu'un autre document serait signé lors du Sommet de la Communauté d'Etats indépendants qui a eu lieu à Chisinau le 23 octobre. Cependant, le contexte politique n'a pas permis d'établir définitivement un document. Des pourparlers se poursuivent et la Mission de l'OSCE y participe pleinement.

En septembre, l'accord entre la Mission et la Commission mixte de contrôle, qui surveille la zone de sécurité séparant la Transnistrie du reste de la Moldova a été renouvelé. Toujours en septembre, un train chargé d'équipements militaires non destinés au combat, appartenant au groupe opérationnel de forces russes, est parti de Transnistrie, le premier transport de ce type depuis plus d'un an. Vers le milieu de 1997, l'effectif du groupe opérationnel avait été ramené à 3 000 hommes, ce qui correspond à une réduction de 40 pour cent environ.

La Mission s'est employée à enquêter sur des problèmes qui se seraient posés dans les domaines des droits de l'homme et de la dimension humaine, en général. Elle a notamment étudié avec les deux parties la question de l'utilisation de l'alphabet latin dans les écoles de Transnistrie et la rentrée de l'année scolaire 1997-1998 a été marquée par une tension moindre que celle des années passées.

Au cours de la visite effectuée par une délégation de la Troïka de l'OSCE en octobre, les travaux de la Mission ont fait l'objet d'éloges des deux parties et l'espoir que l'OSCE maintiendrait son engagement a été généralement exprimé.

#### **2.1.6. Mission en Lettonie**

La principale activité de la Mission durant toute l'année 1997 est demeurée l'observation de l'application du Code de la nationalité de 1994 et de la Loi sur les non-citoyens de 1995. La Mission a développé les contacts étroits qu'elle entretenait déjà avec de grandes institutions lettones s'occupant de questions relatives à la naturalisation, c'est-à-dire le Département de la citoyenneté et de l'immigration, le Conseil des naturalisations et le Bureau des droits de l'homme. Des membres de la Mission ont continué de surveiller le déroulement des examens en vue de la naturalisation, qui étaient, à leur avis, administrés de manière équitable. Parallèlement, la Mission a noté que le processus de naturalisation était lent et qu'il était important d'en rechercher les raisons et de trouver des moyens d'améliorer la situation.

Dans le cadre des accords sur le retrait des troupes de 1994, la Mission a continué à jouer le rôle de tiers intermédiaire, pour ce qui est des questions relatives au personnel militaire à la retraite de la Fédération de Russie, qui était resté en Lettonie.

### **2.1.7. Mission au Tadjikistan**

En juin 1997, l'Accord général sur le rétablissement de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan a été signé à Moscou. La Mission de l'OSCE au Tadjikistan a assisté, en tant qu'observatrice, à toutes les négociations intertadjikes et est devenue signataire du Protocole sur les garanties de la mise en oeuvre de l'Accord général sur le rétablissement de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, signé à Téhéran en mai 1997. L'OSCE, par l'intermédiaire de sa Mission à Douchanbé, a été chargée de faciliter la mise en oeuvre de l'Accord général dans les domaines des droits de l'homme et de l'établissement d'institutions et de processus politiques et juridiques suivant des principes démocratiques, ce qui était l'une des conditions dont ce protocole était assorti. Pour surveiller la mise en oeuvre de l'Accord général, mettre à la disposition des parties des experts-conseils et leur proposer de bons offices, les Etats et organisations garants sont convenus d'établir un groupe de contact qui serait stationné à Douchanbé. La Mission participe régulièrement à ses réunions.

Depuis que la Commission pour la réconciliation nationale (CRN) a commencé ses travaux en septembre 1997, la Mission lui prête son assistance et ses conseils dans le cadre de l'examen des amendements de la Constitution et de la modification des lois relatives aux partis politiques, aux élections et aux médias. La première table ronde sur le thème des amendements constitutionnels a eu lieu en octobre 1997 sous les auspices de l'OSCE. Des membres de la CRN, du gouvernement et de différentes forces politiques y ont participé. D'autres tables rondes organisées conjointement par la CRN et l'OSCE devraient avoir lieu dans un proche avenir. Dans le but d'encourager le développement de processus politiques, la Mission a organisé différents conférences et séminaires sur des thèmes tels que la paix et le processus de réconciliation au Tadjikistan, les questions relatives à la consolidation de la nation tadjike et le rôle de la jeunesse dans le futur Tadjikistan. S'efforçant de faire mieux connaître les principes de l'OSCE, la Mission a créé un groupe de discussion qui réunit régulièrement des personnes représentant différentes sensibilités politiques et professions pour un échange d'idées sur des questions d'actualité.

Coopérant étroitement avec le gouvernement pour remplir son mandat, la Mission a réussi à établir des contacts avec des forces régionales et politiques du pays, facilitant ainsi le dialogue et le renforcement de la confiance. Des membres de la Mission se rendent régulièrement dans toutes les régions du Tadjikistan afin de se faire une idée exacte de la conjoncture politique de l'ensemble du pays. De même, la Mission stimule les contacts entre les éléments qui peuvent jouer un rôle important dans la vie politique du Tadjikistan.

La Mission maintient des contacts et une coopération étroites avec les institutions des Nations Unies et les autres organisations internationales dans tous ses domaines d'activité.

La Mission s'efforce de promouvoir le respect de normes et de principes en matière de droits de l'homme dans une situation difficile du point de vue de ces droits. Agissant en coopération étroite avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs, la Mission surveille la réintégration des réfugiés rentrant chez eux et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et fournit une assistance juridique pour faciliter leur réinstallation rapide. De leur côté, ces bureaux favorisent l'instauration de l'état de droit et le rétablissement de la confiance dans les institutions locales, particulièrement dans le système judiciaire et les organes chargés du maintien de l'ordre dans les régions du pays les plus touchées par la guerre.

### **2.1.8. Mission en Ukraine**

Compte tenu de la réduction significative des tensions en Crimée observée l'année dernière, la Mission a recentré son activité sur des problèmes économiques et sociaux non résolus qui continuent de se poser dans la péninsule, en mettant surtout un nouvel accent sur des questions associées au retour en Crimée de plus de 250 000 personnes autrefois déportées, dont la très grande majorité sont des Tatars. Dans cet effort, la Mission a coopéré étroitement avec le HCMN et des organisations internationales dont le PNUD, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), afin que les demandes de contributions accrues qu'elle a adressées aux donateurs pour aider à la réintégration des anciens déportés puissent être bien présentées et fondées sur des motifs solides. Une conférence internationale destinée à arrêter définitivement les engagements des donateurs est actuellement prévue pour le début de 1998.

En outre, la Mission s'est employée à attirer l'attention sur l'assouplissement récent des dispositions concernant la citoyenneté, qui doit permettre à environ 100 000 Tatars de Crimée, qui résident actuellement en Crimée mais sont encore citoyens d'une autre ancienne République soviétique, d'acquérir la citoyenneté ukrainienne. A cet effet, la Mission coopère étroitement avec le HCR pour faire connaître la nouvelle loi sur la citoyenneté aux communautés de déportés dispersées sur la péninsule.

L'élaboration du cadre définissant le statut juridique de la République autonome de Crimée au sein de l'Etat ukrainien, en ce qui concerne particulièrement la Constitution de la Crimée, n'est pas encore achevée. La Mission, ayant recours à l'expertise de l'OSCE, continue de conseiller les autorités de l'Ukraine et de la Crimée, et de formuler des propositions pour combler les lacunes.

### **2.1.9. Mission en Bosnie-Herzégovine**

Elections. En 1997, la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a continué de s'appuyer sur l'expérience qu'elle avait acquise en surveillant les élections nationales de 1996. En organisant les élections municipales, l'OSCE avait pour objectif principal de parvenir à un niveau plus élevé de responsabilité et de transparence. La réalisation de ces objectifs reposait sur trois éléments essentiels :

1. la poursuite de l'élaboration de règles et règlements destinés à arrêter définitivement les critères du droit de vote ainsi que les procédures à suivre pour l'enregistrement des partis, des coalitions et des candidats, le scrutin et le comptage des voix;
2. l'inscription de tous les électeurs sur les listes électorales;
3. la supervision internationale générale de tous les centres d'inscription sur les listes électorales et de tous les bureaux de vote.

Enfin, 2,5 millions de personnes ont été inscrites sur les listes électorales durant une opération de huit semaines accomplie au début du printemps à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine, dans les centres d'inscription de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), en Croatie et, par correspondance, dans le reste du monde. Chaque électeur a été autorisé à choisir soit la commune dans laquelle il vivait avant la guerre, soit son lieu de résidence actuel, si certaines conditions pouvaient être remplies. Les listes électorales définitives assignaient chaque électeur à un bureau de vote précis. La

participation aux élections municipales organisées les 13 et 14 septembre 1997 a été de 88 pour cent des électeurs inscrits. Plus de 2 300 agents internationaux chargés de superviser les élections ont été recrutés, formés et déployés pour surveiller les opérations dans les bureaux de vote et les centres de comptage des voix. Au cours de ces élections, la SFOR a joué un rôle important en créant les conditions nécessaires à la sécurité de la Mission et en lui fournissant un appui logistique. Au total, 142 conseils municipaux ont été élus au cours de scrutins qui ont, dans de nombreuses communes, mis en évidence une orientation vers le pluralisme politique et de nouvelles tendances.

Dès le début, il a été reconnu que la mise en oeuvre des résultats nécessiterait une surveillance étroite compte tenu des tensions interethniques qui demeuraient latentes dans le contexte de l'après-guerre. L'OSCE a reçu les compétences nécessaires pour faire en sorte que les conseils municipaux et les assemblées récemment élus soient organisés et fonctionnent avant la validation définitive des résultats.

Immédiatement après les élections municipales, la crise constitutionnelle et la dissolution de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska ont amené l'OSCE à prendre en main la supervision d'élections imprévues. Par ses décisions numéros 186 et 190 des 18 et 26 septembre, le Conseil permanent a chargé l'OSCE de superviser les élections à cette assemblée qui ont eu lieu les 22 et 23 novembre 1997. Environ 70 pour cent des électeurs du pays y ont participé et 83 députés ont été ainsi élus.

Droits de l'homme. Le service des droits de l'homme a continué d'utiliser son réseau étendu de spécialistes des droits de l'homme pour suivre de près la situation des droits de l'homme, faire rapport sur les incidents relatifs aux droits de l'homme, enquêter sur des cas précis de violation de ces droits et intervenir dans ces cas. Cette année, ces spécialistes se sont penchés particulièrement sur les aspects relatifs aux droits de l'homme d'affaires ayant trait au droit de propriété, à l'expulsion illégale et au retour de personnes déplacées, à l'état de droit, à la détention illégale, au respect de l'Accord de Rome sur l'arrestation des criminels de guerre, à la protection des minorités et à la liberté d'association et de réunion. Durant la période électorale de 1997, le service des droits de l'homme a coopéré étroitement avec les groupes de coordination de l'observation et les commissions de mise en oeuvre des résultats des élections pour observer et faciliter les élections et la mise en oeuvre de leurs résultats.

En outre, le service des droits de l'homme a coopéré étroitement avec le Bureau du Haut Représentant et d'autres parties (l'Equipe internationale de police, la Force de stabilisation, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, etc.), surtout par l'intermédiaire du Centre de coordination pour les droits de l'homme, s'agissant de questions de principes et de mise en oeuvre touchant aux droits de l'homme.

Stabilisation régionale. La mise en oeuvre des accords spécifiques sur la limitation des armements prévus dans l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine a bien progressé au cours de 1997. L'Accord sur les mesures de confiance et de sécurité dans le pays a permis d'accélérer graduellement la coopération entre les parties. La mise en oeuvre de l'Article IV de l'Annexe 1-B de l'Accord de Dayton - Mesures de limitation des armements au niveau sous-régional - a progressé manifestement beaucoup mieux que prévu et les parties parviennent à des niveaux de force équilibrés et stables avec des effectifs aussi réduits que possible et compatibles avec leurs besoins en matière de défense.

En Bosnie-Herzégovine, les parties ont fait preuve de retenue et de modération au cours de ce qui aurait pu être un processus très conflictuel. Les conditions d'une ouverture, d'une confiance et d'une transparence accrues ont été créées et des progrès vers l'équilibre des forces au niveau sous-régional ont été réalisés, grâce aux efforts et à la résolution des représentants des parties qui méritent que ce succès considérable soit dûment porté à leur actif.

Les parties ont reconnu le rôle de l'OSCE en lui demandant de continuer à participer, durant toute l'année 1998, à des activités essentielles dont la charge devait être confiée aux parties avant la fin de 1997. Les problèmes non résolus résultent principalement d'un manque d'expérience et d'une connaissance insuffisante des procédures - non d'un obstructionnisme ou d'un non-respect. Les autorités régionales chargées de la stabilisation continuent d'entretenir des relations de travail étroites avec les principaux organismes civils et militaires chargés de la mise en oeuvre.

Démocratisation. Le service de la démocratisation, qui faisait initialement partie du service des droits de l'homme, a été créé en novembre 1996 en tant qu'unité distincte chargée des tâches suivantes : promouvoir le développement de la société civile; tenir des élections démocratiques afin de favoriser la liberté d'expression, d'association et de mouvement; jeter les bases d'un gouvernement représentatif; faire en sorte que des objectifs démocratiques soient progressivement atteints dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine.

En 1997, des programmes ont été mis en oeuvre dans trois grands domaines. Des activités de renforcement de la confiance ont été entreprises dans le but de développer le dialogue entre groupes ethniques et par-delà la ligne de démarcation inter-entités. Des programmes de développement de la société civile ont été menés à bien pour accroître la participation des citoyens, renforcer l'indépendance des médias, promouvoir une diversification des partis politiques et contribuer au travail durable d'organisations non gouvernementales locales. Enfin, des projets de renforcement des institutions démocratiques avaient essentiellement pour but d'aider les établissements d'enseignement et les enseignants à faire connaître les valeurs démocratiques et de promouvoir l'indépendance des juges en dispensant une formation à des juristes et en favorisant l'adoption de lois conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme. En outre, un programme d'aide juridique dont la mise en oeuvre a été amorcée fournit un service d'aide juridique dans l'ensemble du pays et favorise parallèlement un régime juridique solide et démocratique.

La Déclaration du Sommet de Lisbonne de décembre 1996 stipule que la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine doit normalement appuyer le renforcement de la démocratie par des programmes concrets. Le service de la démocratisation s'acquitte de cette obligation en exécutant progressivement des projets qui créent des conditions favorables aux élections et appuient, conformément à la Déclaration de Sintra de mai 1997, le développement d'institutions démocratiques. En tant que telles, les activités en faveur de la démocratisation contribuent à créer les conditions nécessaires à la mise en oeuvre satisfaisante des résultats des élections et au fonctionnement efficace des conseils municipaux.

Bureau du développement des médias. Le Bureau du développement des médias (BDM) est un bureau distinct au sein du service de la démocratisation. Au cours de cette année, le BDM a géré et parrainé cinq programmes inter-entités afin de développer le dialogue, l'interaction et la compréhension par-delà les frontières des Entités. Plus de cent journalistes venus de toutes les régions de la Bosnie-Herzégovine ont participé à la dernière conférence inter-entités

de journalistes, tenue en octobre, pour discuter de préoccupations et de problèmes communs à leur profession. Ces conférences de journalistes sont, pour les représentants des médias de toutes les parties du pays, la seule occasion de se réunir et de confronter leurs points de vue. Le Bureau du développement des médias continue également à gérer un programme de diffusion de la presse qui consiste à distribuer des exemplaires de journaux et de magazines au-delà des frontières inter-entités à des journalistes et à d'autres personnes influentes.

Les médiateurs de la Fédération. Les médiateurs actuels de la Fédération, Mmes Branka Raguz et Vera Jovanovic et M. Esad Muhibic, ont été nommés, conformément à la Constitution de la Fédération, par la CSCE (devenue ensuite l'OSCE) le 31 décembre 1994 pour un mandat d'au moins trois ans. Le Parlement de la Fédération n'obtiendra le pouvoir de nomination qu'après l'adoption d'une loi spéciale sur les médiateurs qui ne pourra pas intervenir moins de trois ans après l'entrée en vigueur de la Constitution (le 31 mai 1997). La Mission de l'OSCE et les médiateurs ont sollicité, avec l'accord du gouvernement, l'assistance technique du Conseil de l'Europe pour rédiger cette loi. Celle-ci énoncera des critères de sélection et de nomination acceptés au niveau international. Les médiateurs actuels ont exprimé le souhait de rester à leur poste. Des discussions entre la Mission de l'OSCE, les médiateurs et la Fédération au sujet des nominations se poursuivent.

Les premiers médiateurs à occuper cette charge bénéficient dans une large mesure du soutien et du respect des spécialistes locaux et internationaux des droits de l'homme, des milieux diplomatiques et de la population dans son ensemble.

#### **2.1.10. Mission en Croatie**

La Mission a continué à s'acquitter de son mandat en surveillant le retour des réfugiés et des personnes déplacées au cas par cas et en étudiant attentivement les lois sur la propriété en vigueur, ce qui a donné lieu à l'établissement d'un rapport de fond circonstancié sur "la protection des droits de propriété en République de Croatie". Ce rapport est fort apprécié par des organisations internationales et nationales s'occupant des droits de l'homme et par les principaux partenaires de la coopération. En outre, la Mission a coopéré, avec le BIDDH, à l'observation des élections à la Chambre des comtés, qui se sont déroulées en avril 1997, des élections aux assemblées de comté et aux conseils municipaux et de l'élection présidentielle qui a eu lieu en juin 1997. Le coordonnateur spécial de la Mission d'observateurs de l'OSCE, le Sénateur Paul Simon (Etats-Unis d'Amérique), a ensuite déclaré cette dernière élection, qui avait été conduite de manière efficace, "libre, mais non équitable", les candidats ayant pu s'exprimer librement, et a qualifié le processus pré-électoral de fondamentalement vicié.

Dans la perspective de la fin du mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO), la Décision No 176 du Conseil permanent (du 26 juin 1997), qui a renforcé la Mission, a autorisé l'accroissement progressif de son effectif jusqu'à un maximum de 250 personnes occupant des postes internationaux. En outre, la Mission a été autorisée à contribuer à la rédaction de la législation croate et à observer non seulement la mise en oeuvre de cette législation, mais aussi celle d'accords passés par le Gouvernement croate et d'engagements qu'il a pris, en ce qui concerne :

- (i) le retour de tous les réfugiés et de toutes les personnes déplacées, dans les deux sens, et la protection de leurs droits;

- (ii) la protection des personnes appartenant à une minorité nationale.

De plus, la Mission a été autorisée à formuler des recommandations précises aux autorités croates et à saisir, le cas échéant, le Conseil permanent de questions urgentes.

Les autorités croates et le Président en exercice sont convenus que la Décision No 176 aurait pour effet de modifier les termes du Mémorandum d'accord conclu entre le Gouvernement croate et l'OSCE le 29 août 1996, laissant ainsi la Mission de l'OSCE en République de Croatie avec un mandat défini dans les décisions du Conseil permanent No 112 (du 18 avril 1996) et No 176 (du 26 juin 1997), dont la validité a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1998.

Dans le but de renforcer la Mission, son siège à Zagreb est renforcé par les centres de coordination de Vukovar, Knin, Sisak et Daruvar, les bureaux extérieurs dans seize autres endroits, et le bureau de zone de Zagreb. Une coopération étroite a été établie avec la Mission d'observation de la Commission européenne et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui participent à la coordination des opérations sur le terrain et à des échanges d'informations par l'intermédiaire d'attachés de liaison travaillant à l'extérieur du siège de l'OSCE. La coopération est maintenue avec le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, le Conseil de l'Europe, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales compétentes. Une coopération particulièrement étroite s'est instaurée avec l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale en vue de son retrait prochain de la région.

## **2.2. Autres activités de l'OSCE sur le terrain**

### **2.2.1. Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie**

Le Représentant personnel du Président en exercice et son équipe d'assistants sur le terrain ont poursuivi leurs activités d'observation de la situation militaire dans la région du conflit. Ces activités ont servi à souligner l'importance primordiale que l'OSCE attache globalement à la poursuite de la surveillance du cessez-le-feu en vigueur.

En outre, le Représentant personnel a appuyé les efforts des coprésidents de la Conférence de Minsk pour promouvoir le règlement du conflit dans la région en prenant l'initiative d'un plan de paix. Il a régulièrement rencontré les autorités de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie ainsi que les dirigeants politiques et militaires du Nagorny-Karabakh afin de favoriser le règlement sur la base de la proposition des coprésidents. Le Représentant personnel a également prêté son appui au Groupe de planification de haut niveau en préparant une visite de ses représentants dans la région dans le but de mettre à jour son plan d'opération de maintien de la paix de l'OSCE, envisagé au Sommet de Budapest de 1994.

### **2.2.2. Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie**

Le 27 janvier, des élections présidentielle et législatives ont été organisées en Tchétchénie. L'OSCE a contribué à l'organisation et à l'observation de ces élections qui ont traduit la volonté librement exprimée des personnes ayant le droit de vote. Le second tour des élections législatives a eu lieu le 15 février. Depuis lors, le Groupe d'assistance a centré son attention sur d'autres points de son mandat : principalement la situation des droits de l'homme, la situation des minorités nationales en Tchétchénie et des questions relatives à

l'aide et à l'assistance humanitaires fournies par des ONG opérant en Tchétchénie ou à l'extérieur de ce pays.

Outre qu'il observe la situation des droits de l'homme, le Groupe reste en contact avec des milieux importants de la vie politique et sociale tchéchène. Il observe aussi la situation économique et les pourparlers sur l'accord pétrolier (le transport de pétrole azéri par la Tchétchénie), qui sont très étroitement liées aux négociations politiques sur l'avenir de la Tchétchénie.

La fourniture d'un appui au projet de déminage ainsi qu'à l'exhumation et à l'identification de corps représente une partie importante de l'activité du Groupe. En outre, le Groupe aide un orphelinat accueillant 47 enfants et contribue à la fourniture de matériel à l'hôpital chirurgical pour enfants.

Le Groupe et des représentants étrangers (des ONG entre autres) ont dû faire face au problème posé par une augmentation spectaculaire de la criminalité (raptés avec demande de rançon et agressions commises par des bandits) en Tchétchénie et dans les républiques voisines. Ce problème est rapidement devenu un facteur politique dans les relations entre Grozny et Moscou, a eu une incidence significative sur l'image de la Tchétchénie au sein de la communauté internationale et a eu un effet secondaire très grave : dans leur quasi totalité, les ONG internationales fournissant une aide humanitaire ont réduit brusquement leur activité.

La situation des otages est alarmante et la situation de sécurité en général est extrêmement tendue. Le Groupe d'assistance a fait de son mieux pour fournir une aide dans ces cas et espère que les autorités tchéchènes coopéreront pleinement avec lui.

### **2.2.3. Présence de l'OSCE en Albanie**

Réagissant à la grave crise politique de février 1997, le Président en exercice de l'OSCE a chargé, le 4 mars, l'ancien Chancelier autrichien, M. Franz Vranitzky, d'être son représentant personnel dans ce pays. Le 27 mars, le Conseil permanent a établi la Présence de l'OSCE pour fournir à l'Albanie des conseils et une assistance dans les domaines de la démocratisation, de la création de médias indépendants, de la protection des droits de l'homme ainsi que de la préparation et de l'observation des élections. De plus, l'OSCE devait servir de cadre pour la coordination des travaux d'autres organisations internationales et ainsi favoriser des progrès, en ce qui concerne la protection des droits de l'homme et les fondements de la société civile.

Des élections législatives ont eu lieu en juin et en juillet. L'OSCE/BIDDH a contribué au déroulement de ces élections par une assistance technique et un suivi international. Le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE, M. Franz Vranitzky, a joué un rôle clé en assurant la pleine participation des partis politiques et le bon déroulement des élections. Des observateurs internationaux, conduits par Mme Catherine Lalumière, Coordinatrice spéciale de l'OSCE et députée au Parlement européen, M. Russel Johnston, chef de la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et M. Javier Rupérez, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, ont déclaré ces élections "satisfaisantes et acceptables" et ont souligné que la communauté internationale attendait un "effort important en faveur de la réconciliation nationale après les élections" sans lequel il n'y aurait "aucun moyen de définir les conditions de l'aide

internationale”. Ces élections ainsi que le programme de réconciliation nationale et de redressement économique adopté par le nouveau gouvernement de coalition ont ouvert la voie à la fourniture d’une aide internationale importante approuvée aux conférences internationales qui ont eu lieu à Rome et à Bruxelles en juillet et en octobre 1997. La Conférence ministérielle qui s’est tenue à Rome le 17 octobre s’est “félicitée de l’intention de l’OSCE de continuer à servir de cadre souple pour la coordination de l’aide internationale à l’Albanie en concertation avec le gouvernement albanais”.

Au terme du processus de préparation et d’observation des élections, l’effectif du personnel international de la Présence a été réduit. Parallèlement, la Présence de l’OSCE a ouvert deux bureaux extérieurs en octobre 1997 pour appuyer le siège établi à Tirana. Ces trois bureaux s’occupent des droits de l’homme et de la primauté du droit, de la démocratisation et des droits civiques, de l’assistance électorale, du suivi des médias et du renforcement des institutions. Il convient de mentionner le centre administratif de coordination de l’assistance et de la participation du public, financé par l’OSCE, qui coordonne l’assistance étrangère et nationale ainsi que la participation du public à la rédaction de la Constitution. L’OSCE/BIDDH a contribué aussi à l’établissement des listes électorales et des registres d’état civil, a fourni une assistance technique au système judiciaire, a aidé à la création d’institutions nationales compétentes en matière de droits de l’homme, telles qu’un médiateur, a procédé à des évaluations de la liberté des médias et a achevé les deux premières phases d’un projet de réseau d’ONG.

La Présence a travaillé en coordination étroite avec les autorités et les ambassades albanaises, les missions chargées de l’assistance bilatérale, d’autres organisations internationales telles que le Conseil de l’Europe, l’UEO (Multinational Advisory Policy Element) et l’UE/Commission européenne, particulièrement la Mission consultative en matière douanière et la Mission d’observation de la Communauté européenne, qui a mené ses travaux sur le terrain en coordination avec l’OSCE.

#### **2.2.4. Groupe consultatif d’observation de l’OSCE au Bélarus**

A plusieurs reprises, le Conseil permanent a examiné le respect, par le Bélarus, des principes et pratiques démocratiques et constitutionnels acceptés sur le plan international et des autres engagements pris au sein de l’OSCE en ce qui concerne notamment la liberté de la presse et la liberté de mouvement.

Afin de faire le point de la situation dans le pays et de déterminer de quelle façon l’OSCE pourrait le mieux aider les autorités bélarussiennes à progresser vers l’instauration d’un cadre démocratique approprié, le Président en exercice a chargé l’Ambassadeur Thorning-Pertersen d’être son représentant personnel. L’Ambassadeur Thorning-Pertersen s’est rendu du 15 au 18 avril 1997 au Bélarus pour une mission d’enquête. Dans un rapport présenté par la suite au Conseil permanent, l’Ambassadeur Thorning-Pertersen a recommandé l’établissement d’une présence de l’OSCE au Bélarus.

En été 1997, le Président en exercice et son nouveau Représentant personnel, l’Ambassadeur Bierring, ont mené avec des représentants bélarussiennes des négociations pour déterminer la forme et le mandat d’une présence de l’OSCE. A l’issue de ces négociations, le Conseil permanent a décidé le 18 septembre 1997 de créer un Groupe consultatif d’observation de l’OSCE. En vertu de son mandat, le Groupe doit aider les autorités

bélarussiennes à promouvoir les institutions démocratiques et à respecter d'autres engagements pris au sein de l'OSCE. Le Groupe observera également ce processus et en rendra compte. Il s'acquittera de ces tâches en coopérant avec les autorités bélarussiennes et avec les organisations internationales compétentes.

Etant donné que l'échange de vues entre l'OSCE et les autorités bélarussiennes sur certains détails techniques intéressant le Groupe consultatif n'est toujours pas terminé, le Groupe n'a pas encore commencé son travail.

### **2.3. Mission du Représentant personnel du Président en exercice à Belgrade**

En hiver 1996, le mécontentement suscité par l'annulation des résultats des élections municipales de novembre a provoqué des protestations et une montée des tensions en République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Le Ministre des affaires étrangères de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ayant invité l'OSCE à recueillir des informations exactes sur les élections, le Président en exercice de l'époque a chargé, le 17 décembre, l'ancien Premier ministre espagnol, M. Felipe González, d'être son Représentant personnel. M. González s'est rendu à Belgrade les 20 et 21 décembre et a eu avec, entre autres, des personnalités du gouvernement, des dirigeants de l'opposition et des représentants des médias, des entretiens approfondis au cours desquels il leur a rappelé les engagements énoncés dans la Charte de Paris en matière d'élections démocratiques, de liberté d'expression politique et de respect des droits de l'homme. Le Représentant personnel a conclu que les élections traduisaient la volonté de la majorité des citoyens de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et que les autorités devaient accepter et respecter ces résultats. En réaction à ces réactions et recommandations ainsi qu'à la pression intérieure et internationale croissante, les autorités de Belgrade sont finalement convenues, le 4 février, de reconnaître les résultats des élections conformément aux conclusions du rapport de M. González. Ce dernier a également conclu qu'il était hautement souhaitable d'améliorer dès que possible le système électoral en vigueur et, d'une manière générale, de prendre des mesures en vue d'une réforme démocratique.

### **2.4. Assistance de l'OSCE en ce qui concerne l'application d'accords bilatéraux**

#### **2.4.1. Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite**

La Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite a continué à se réunir régulièrement en 1997 et a pu détourner son attention des problèmes techniques mineurs pour aborder des questions d'importance. Dans une ambiance propice à la coopération, l'optique adoptée visait à résoudre les problèmes d'une manière mutuellement avantageuse. Les délibérations étaient axées sur la privatisation d'appartements occupés par les militaires à la retraite, l'entretien de monuments existant en Lettonie et en Russie et un certain nombre d'autres questions d'ordre social intéressant les militaires à la retraite.

#### **2.4.2. Représentant de l'OSCE auprès de la Commission gouvernementale estonienne sur les militaires à la retraite**

La Commission gouvernementale estonienne sur les militaires à la retraite a continué en 1997 l'examen des demandes de permis de séjour déposées par d'anciens militaires russes. La majeure partie des demandes - 16 000 environ - ayant été traitée, il restait à examiner un millier de dossiers d'intéressés ayant des antécédents plus délicats. Jusqu'à présent, il n'a pas été fait droit à un très faible nombre de demandes et quelques refus ont été ultérieurement annulés grâce, notamment, à une intervention de l'OSCE fondée sur des raisons humanitaires. Les considérations de l'OSCE ont également été prises en compte à propos de l'examen du dossier d'intéressés ayant des antécédents mettant en jeu des questions de sécurité.

La Commission mixte russo-estonienne pour l'application de l'accord de garanties sociales de 1994 n'a été que rarement convoquée. La partie estonienne a finalement consenti à la participation du Représentant de l'OSCE lorsque des questions qui le préoccupaient étaient examinées.

On n'a guère progressé vers la solution du problème des étrangers - dont d'anciens militaires - en situation irrégulière. Jusqu'à présent, l'appel lancé par le gouvernement pour que les étrangers en situation irrégulière se fassent enregistrer, n'a eu qu'un faible écho. Le représentant de l'OSCE a insisté pour qu'on adopte une attitude plus positive à l'égard d'une amnistie assortie d'une garantie d'abandon des poursuites et d'éventuelles interventions de l'OSCE pour aider à lever la méfiance.

Les activités du Bureau du Représentant de l'OSCE visant à favoriser l'intégration ou le rapatriement d'anciennes personnes à charge, divorcées ou veuves, qui avaient été abandonnées après le retrait des troupes russes, se sont poursuivies avec des résultats encourageants. Ce genre de travail social qui est mené avec le concours de l'Organisation internationale pour les migrations, des administrations et des autorités locales a une importante dimension humaine et est fortement apprécié. Après l'achèvement d'un cours d'intégration pilote organisé au début de l'année à l'intention d'une vingtaine de femmes, un nouveau cours de six semaines pour une quarantaine de femmes s'est tenu en novembre - décembre 1997. Un certain nombre de femmes ont été rapatriées en Russie grâce à des fonds fournis par des pays nordiques.

#### **2.4.3. Représentant de l'OSCE au Comité mixte sur la station radar de Skrunda**

En 1997, le Comité mixte a continué à se réunir chaque mois sous la présidence du Représentant de l'OSCE. Les cinquième et sixième inspections périodiques de la station radar ont eu lieu en avril et octobre. Il a été confirmé que l'Accord est observé par les deux parties.

Selon l'Accord, la période de fonctionnement de la station radar doit se terminer le 31 août 1998. A l'issue de discussions menées en été 1997 au sein du Comité mixte et sous forme officieuse les parties se sont accordées sur le principe que l'OSCE devait être associée au même titre qu'à l'heure actuelle aux opérations de démantèlement de la station; cela signifie qu'il continuerait à y avoir deux inspections périodiques par an et des réunions régulières du Comité mixte. La question des préparatifs des opérations de démantèlement est désormais à l'ordre du jour du Comité mixte.

### **3. Le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)<sup>(\*)</sup>**

Le Haut Commissaire a examiné un certain nombre de questions relatives aux minorités nationales dans plusieurs Etats participants de l'OSCE. Ces questions portaient sur une vaste gamme de sujets dont les problèmes posés par l'acquisition de la citoyenneté, les perspectives de retour de personnes appartenant à une minorité nationale dans leur région d'origine, les problèmes concernant l'éducation, l'utilisation des langues des minorités nationales et la participation des minorités nationales à la vie sociale et politique d'un pays.

#### **3.1. Croatie**

Du 24 au 28 septembre 1996, le Haut Commissaire a séjourné en Croatie. Les 26 et 27 septembre, il a présidé une table ronde sur le thème "Solutions pratiques et à long terme pour assurer la stabilité en Slavonie orientale, en Baranja et au Srem occidental après la fin de l'ATNUSO", qui se tenait à Bizovac près de Osijek. La table ronde a rassemblé une quarantaine de participants représentant le Gouvernement de la République de Croatie, le Parlement, les autorités locales croates, les autorités serbes de la région de la Slavonie orientale, de la Baranja et du Srem occidental, et la minorité serbe de Croatie. Du 11 au 13 octobre, le Haut Commissaire a présidé une autre table ronde qui se tenait à Trakoscan. Y ont notamment participé des représentants du Gouvernement croate et de la région relevant actuellement de l'Administration transitoire des Nations Unies. L'Administrateur transitoire adjoint et d'autres représentants de l'ATNUSO y ont participé en qualité d'observateurs. La réunion, à laquelle le chef de la Mission de l'OSCE en Croatie prenait également part, avait été convoquée comme les deux délégations l'avaient demandé à la table ronde précédente tenue à Bizovac.

Du 26 au 30 janvier 1997, le Haut Commissaire s'est à nouveau rendu en Croatie. Il a séjourné à Zagreb et dans la région de la Slavonie orientale, de la Baranja et du Srem, qui est placée sous l'Administration transitoire des Nations Unies (ATNUSO). Du 19 au 21 mars, le Haut Commissaire, accompagné par le chef de la Mission de l'OSCE en Croatie, s'est rendu à Knin (ancien secteur Sud) où il a rencontré le Commissaire du gouvernement et des agents locaux de la force publique. Les représentants de différentes organisations internationales l'ont également informé de la situation dans la région. Les entretiens étaient axés sur la situation des membres de la communauté serbe qui souhaitaient rentrer en Krajina pour y vivre et sur les difficultés (jusqu'aux prétendus cas d'harcèlement) qu'ils rencontraient et sur l'affirmation selon laquelle ils ne bénéficiaient que d'une protection insuffisante de la part des autorités locales. Du 29 juin au 2 juillet, le Haut Commissaire a eu des rencontres à Zagreb et en Slavonie orientale. Du 14 au 17 septembre, il a de nouveau séjourné à Zagreb et s'est rendu dans l'ancien secteur Sud pour y rencontrer le maire de Knin et les commandants de la force de police locale. Le Haut Commissaire a également eu des réunions avec les représentants des organisations internationales à Knin. A cette occasion, le Haut Commissaire a évoqué le retour, de part et d'autre, des réfugiés et des personnes déplacées, les droits de propriété des rapatriés et la situation générale de sécurité dans la région. Il s'est également rendu dans un secteur où le retour de familles serbes avait commencé. Les

---

(\*) La présente section rend également compte d'activités n'entrant pas dans la période considérée, mais dont il n'avait pas été fait état dans le rapport de l'année dernière.

rapatriés serbes ont exposé au Haut Commissaire les graves problèmes auxquels ils devaient faire face dans la vie de tous les jours.

### **3.2. Lettonie**

Du 7 au 9 octobre 1996 et les 6 et 7 avril 1997, le Haut Commissaire a séjourné à Riga où il a rencontré notamment le Président, le Premier ministre et le Ministre des affaires étrangères. Ce faisant, il entendait surtout se familiariser avec les procédures de naturalisation du pays et s'informer sur le programme national de formation linguistique destiné à augmenter la connaissance du letton. Les entretiens ont également porté sur de nouveaux faits intéressant le Conseil consultatif des nationalités que le Président venait de créer et le travail du Bureau national des droits de l'homme. Du 28 au 30 octobre, le Haut Commissaire s'est à nouveau rendu à Riga. A cette occasion, il a exposé ses vues sur les dispositions d'un nouveau projet de loi sur la langue officielle de la Lettonie, qui avaient été critiquées comme étant trop restrictives et ne répondant pas aux normes internationales.

### **3.3. Estonie**

Le Haut Commissaire a séjourné à Tallinn du 9 au 11 octobre 1996 et les 8 et 9 avril 1997. Il a eu des réunions avec le Président, le Premier ministre et le Ministre de l'éducation. Il s'est également entretenu avec le Président du Riigikogu (parlement) et plusieurs représentants du Ministère de l'intérieur, du Bureau de la citoyenneté et des migrations et du Bureau des questions linguistiques. Au cours de ses visites, le Haut Commissaire avait pour principal but d'évaluer l'évolution des procédures de naturalisation et de faire le point en ce qui concerne l'établissement des passeports pour étrangers et leur délivrance aux non-citoyens. Les entretiens ont également porté sur des sujets allant des efforts faits pour augmenter l'efficacité de la Table ronde présidentielle sur les relations interethniques au nouveau programme de formation linguistique visant à améliorer l'enseignement de la langue estonienne aux non-estoniens.

Les 6 et 7 décembre 1996, le Haut Commissaire a présidé à Lund (Suède) une table ronde sur les "relations interethniques en Estonie". A la demande du Haut Commissaire, la table ronde avait été organisée conjointement par la Fondation pour les relations interethniques sise à La Haye et l'Institut Raoul Wallenberg suédois. Parmi les participants étaient de hauts représentants de la présidence et des ministères estoniens, ainsi qu'un certain nombre de députés, de même que des chercheurs et universitaires venant d'organisations non gouvernementales et d'établissements de l'enseignement supérieur estoniens. Plusieurs experts internationaux y ont également assisté.

### **3.4. L'ex-République yougoslave de Macédoine**

Le Haut Commissaire s'est rendu dans l'ex-République yougoslave de Macédoine du 16 au 18 octobre et du 16 au 18 décembre 1996. Il a eu des entretiens avec le Président, le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de l'éducation et de la culture physique. Il a également rencontré des dirigeants de trois partis politiques albanais : le PDP (qui est membre de la coalition gouvernementale), le NDP et le PDPA. Les 17 et 18 décembre, le Haut Commissaire a présidé une table ronde sur le thème "l'instauration de relations interethniques harmonieuses", qui avait été organisée, à sa demande, par la Fondation pour les relations interethniques. La table ronde a réuni, entre autres participants, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de l'éducation et de la culture physique, le Ministre de la justice, le

Ministre de la science, le Président du Parti de la prospérité démocratique et le Président du Parti libéral. A côté d'un certain nombre de représentants internationaux, quelques députés, représentants des minorités nationales (en particulier de la minorité albanaise) et experts des milieux universitaires du pays y ont également pris part.

Du 6 au 8 mars, le Haut Commissaire était à nouveau à Skopje pour passer en revue les derniers faits survenus dans le pays, y compris ceux qui influaient directement sur les relations interethniques, comme en particulier les manifestations d'étudiants macédoniens et les célébrations albanaises à Tetovo. Les manifestations estudiantines se rattachaient à la récente adoption d'une loi sur la faculté de pédagogie. A Tetovo, les célébrations albanaises de Tetovo devaient marquer la victoire du PDPA aux élections locales. Le Haut Commissaire a exprimé son inquiétude devant la montée de la tension interethnique, s'est déclaré alarmé par les manifestations d'intolérance observées à ces deux occasions et s'est félicité de ce que le Gouvernement l'assure à nouveau de son intention d'honorer pleinement les engagements en matière de droits des minorités pris dans le cadre de l'OSCE.

Du 24 au 27 mars, le Haut Commissaire a effectué une autre visite dans l'ex-République yougoslave de Macédoine où il s'est rendu à nouveau du 10 au 13 juillet pour porter un jugement direct sur certains faits qui affectaient en partie directement les relations interethniques, et en particulier sur les troubles survenus au cours des manifestations qui s'étaient déroulées le 9 juillet dans la ville essentiellement albanaise de Gostivar, coûtant la vie à trois personnes. Il a rencontré le Premier ministre, le Ministre des affaires étrangères, des fonctionnaires du ministère de l'intérieur et les dirigeants des deux partis politiques représentant la minorité albanaise dans le pays, le PDP et PDPA. Les autorités ont également autorisé le Haut Commissaire à rencontrer le maire de Gostivar (qui était en prison) et le maire de Tetovo. Après ces rencontres, le Haut Commissaire a publié une déclaration dans laquelle il exprimait son regret devant la perte de vies humaines et invitait tous les groupes ethniques de l'Etat à s'employer à apporter des solutions au conflit interethnique en dénonçant la haine et l'intolérance ethniques et en recherchant un dialogue constructif et continu, l'égalité des droits de tous les groupes ethniques servant de principe directeur. Entre le 28 septembre et le 1er octobre, le Haut Commissaire a effectué une visite complémentaire.

### **3.5. Hongrie**

Le 5 novembre 1996, le Haut Commissaire a séjourné à Budapest où il a eu des réunions avec le Secrétaire d'Etat au bureau du Premier ministre, le Secrétaire d'Etat au Ministère des affaires étrangères et plusieurs représentants de la minorité slovaque dont il voulait aborder la situation. Parmi les principaux points soulevés figuraient les droits des minorités, les dispositions régissant leur représentation au parlement national, des questions relatives à l'éducation et l'enseignement des langues des minorités. Le 20 février 1997, le Haut Commissaire a été de nouveau en Hongrie. Les trois grands thèmes examinés à cette occasion étaient : la représentation parlementaire des minorités; la durée des émissions télévisées et radiodiffusées dans les langues des minorités et la liberté des parents de souche slovaque de choisir les langues dans lesquelles leurs enfants devaient suivre l'enseignement scolaire. Les 17 et 18 septembre 1997, le Haut Commissaire a séjourné à Budapest où il a notamment abordé des sujets comme certains faits touchant les relations bilatérales entre la Hongrie et la République slovaque, eu égard en particulier aux questions intéressant les minorités, la représentation parlementaire des minorités en Hongrie, le temps réservé par la télévision et à la radio hongroises aux émissions dans les langues des minorités et l'enseignement de la langue slovaque.

### **3.6. République slovaque**

Le Haut Commissaire a séjourné à Bratislava les 11 et 12 novembre 1996. Il a eu des réunions avec le Président, le Premier ministre, le Vice-Premier ministre, le Ministre des affaires étrangères, le Président du Parlement slovaque et le Président de la Commission des affaires étrangères du Parlement. Il a également rencontré différents membres des partis de l'opposition parlementaire et les représentants des partis politiques hongrois de la République slovaque. Les principaux thèmes examinés étaient la situation de la minorité hongroise en République slovaque et la politique actuelle du Gouvernement slovaque à cet égard. Parmi les questions abordées au cours des réunions étaient les droits des minorités, l'éducation et les dispositions intéressant les langues des minorités, l'application de la loi sur la langue officielle de l'Etat, de nouveaux faits intéressant la culture de la minorité et le financement de ses activités culturelles et certains points relatifs à la réforme des administrations centrales et locales. Entre le 15 et le 17 avril, le Haut Commissaire a de nouveau séjourné à Bratislava. Les entretiens ont porté principalement sur des questions relatives à l'éducation et aux subventions, destinées aux activités culturelles des minorités, qui sont prélevées sur le budget de l'Etat. Le Haut Commissaire s'est également renseigné sur la complémentarité de la loi sur la langue officielle et de la législation relative à l'utilisation des langues des minorités. Au cours d'une visite effectuée entre le 13 et le 15 octobre, le Haut Commissaire s'est surtout intéressé à des questions comme l'utilisation des langues des minorités dans les communications officielles, la délivrance de certificats scolaires bilingues et les principes régissant l'allocation de subventions aux activités culturelles. La situation de la minorité slovaque en Hongrie a été un autre sujet important abordé par le Haut Commissaire.

### **3.7. Géorgie**

Du 23 au 25 juin, le Haut Commissaire a séjourné en Géorgie où il a été reçu par le Président. Il a également rencontré le Président du Parlement, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre chargé des réfugiés et de l'installation des réfugiés et le Président de la Commission parlementaire des droits de l'homme et des questions relatives aux minorités nationales. Le but de cette visite était d'obtenir des informations sur l'évolution des relations interethniques dans le pays.

### **3.8. Grèce**

Le 8 septembre, le Haut Commissaire a séjourné à Athènes où il a eu des réunions avec le Ministre, le Ministre suppléant et le Vice-Ministre des affaires étrangères. Les discussions étaient axées sur la situation dans les Balkans. Le Haut Commissaire a également évoqué la question particulière de la minorité religieuse en Thrace et la situation des Grecs vivant en Turquie.

### **3.9. Kazakstan**

Les 8 et 9 décembre 1996, le Haut Commissaire a présidé à Locarno (Suisse) une table ronde sur le Kazakstan accueillie par le Gouvernement suisse. Intitulée "le Kazakstan : construire une société multiculturelle et multi-ethnique à la veille du XXI<sup>e</sup> siècle", cette table ronde réunissait de hauts représentants de la présidence, du Parlement, du cabinet des ministres et de différents ministères et organismes officiels du Kazakstan. Y ont également participé les représentants des autorités locales, de l'Assemblée des peuples du Kazakstan (APK), des dirigeants des antennes régionales de cette Assemblée, des centres culturels et des

associations publiques nationales ainsi qu'un certain nombre d'experts internationaux. Ce penchant principalement sur la question des relations interethniques au Kazakhstan, la table ronde a examiné les moyens d'améliorer encore la situation à cet égard.

Du 3 au 5 juin, le Haut Commissaire a séjourné à Almaty pour se familiariser avec l'état actuel des relations interethniques au Kazakhstan. Parmi les sujets examinés étaient la création d'un centre de recherche et d'information rattaché à l'Assemblée des peuples du Kazakhstan, lequel pourrait aider à effectuer auprès des différents groupes ethniques du Kazakhstan des enquêtes et sondages destinés à faire mieux connaître les attitudes et problèmes de ces groupes. Le Haut Commissaire a également étudié la possibilité de contribuer, par l'intermédiaire de la Fondation pour les relations interethniques de La Haye, à l'organisation de stages de formation sur les normes internationales en matière de minorités, destinés aux vice-gouverneurs chargés des relations interethniques dans les différentes régions (*oblast*) du pays. Le Haut Commissaire a également rencontré les représentants des différents groupes minoritaires.

### **3.10. Kirghizistan**

Du 6 au 8 juin, le Haut Commissaire a séjourné au Kirghizistan où il a rencontré des membres du gouvernement et assisté à un atelier sur la tolérance interethnique dans la région d'Och, qui avait été organisé par l'Assemblée des peuples du Kirghizistan avec le concours de la Fondation pour les relations interethniques et financé par le Gouvernement néerlandais. Au cours de réunions séparées, le Haut Commissaire a obtenu des informations récentes sur l'état d'avancement, dans la région méridionale du pays, d'un projet de recherche et d'observation mené par les experts de l'Institut de recherche sur la paix de Bichkek. La proposition de tenir des cours de formation sur les normes applicables aux minorités à l'intention des vice-gouverneurs chargés des relations interethniques dans leur district respectif était parmi les autres projets examinés.

### **3.11. Ukraine**

Du 18 au 21 décembre 1996, le Haut Commissaire s'est rendu en Ukraine où il a eu à Kiev et Simferopol des réunions qui devaient lui permettre d'étudier plus avant l'état actuel des relations interethniques dans le pays, et en particulier en Crimée. Au cours de ses entretiens, il a également pu se familiariser avec les efforts faits récemment pour surmonter les divergences qui persistent entre Kiev et Simferopol à propos de certaines questions constitutionnelles. Du 11 au 14 mai 1997, le Haut Commissaire a de nouveau séjourné en Ukraine pour examiner la situation des Tatars de Crimée et plus spécialement le relogement des membres de cette communauté et d'autres populations déportées qui avaient été rapatriées vers la République autonome de Crimée. Le Ministre des affaires étrangères l'a informé des efforts intéressants ce domaine déployés par le Gouvernement ukrainien tout en insistant aussi sur l'importance qu'il y avait à attirer une aide financière de la communauté internationale pour contribuer à la solution de ce problème. Le développement des relations de l'Ukraine avec la Roumanie et la Moldova voisines a été un autre sujet abordé.

### **3.12. Roumanie**

Du 1er au 3 avril 1997, le Haut Commissaire a séjourné en Roumanie où il a rencontré le Premier ministre et des membres du nouveau gouvernement, qui l'ont informé sur le vaste programme de réformes et, en particulier, l'intégration de représentants des minorités au

gouvernement. Le Haut Commissaire a salué cette évolution comme une contribution au remplacement progressif des principes ethniques par des principes civiques, ce qui est un signe distinctif d'une société démocratique. Il a été également informé des amendements à la loi sur l'enseignement qui étaient en cours d'élaboration. Parmi les autres sujets abordés étaient l'enseignement des langues des minorités dans les universités, le retour éventuel d'Allemands de souche qui ont quitté le pays depuis 1989, la restitution des biens ayant appartenu aux communautés religieuses et des questions éducationnelles et sociales intéressant tout spécialement la minorité Rom.

### **3.13. Séminaire sur l'éducation des membres de minorités**

Les 22 et 23 novembre 1996, le Haut Commissaire a présidé un séminaire sur l'éducation des membres de minorités, organisé par la Fondation pour les relations interethniques. Les ministres de l'éducation de l'Albanie, du Kirghizistan, de la Lituanie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de même que des représentants officiels du Canada, de la Croatie, de l'Estonie, de la Fédération de Russie, du Kazakstan, de la Lettonie, de la République slovaque, de la Roumanie et de l'Ukraine ont assisté à ce séminaire qui se tenait à Vienne. Des représentants de différentes minorités nationales y ont également participé. Se concentrant sur les recommandations de La Haye relatives aux droits des minorités nationales en matière d'éducation (qui avaient été élaborées par un groupe d'experts indépendants), le séminaire a examiné les sujets concrets suivants : éducation des membres de minorités dans l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement professionnel, l'enseignement universitaire, les établissements publics ou privés, et l'élaboration des programmes d'études.

### **3.14. Représentant personnel du Président en exercice pour le Kosovo**

Du 8 au 12 octobre 1997, des consultations entre M. Max van der Stoep, Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour le Kosovo, des experts serbes venus de Belgrade et des experts et hommes politiques albanais venus du Kosovo ont eu lieu à Dürnstein (Autriche). Ces consultations devaient être d'une nature officielle et confidentielle. Les conversations avec les participants venus de Belgrade et de Pristina se sont tenues séparément.

Les échanges de vues ont porté sur une vaste gamme de questions dont la montée des tensions au Kosovo et la possibilité de parvenir à un accord sur des mesures de confiance qui pourraient être des jalons sur la voie vers le règlement définitif du problème du Kosovo. En outre, plusieurs manières de concevoir le statut futur du Kosovo ont fait l'objet d'un examen.

## **4. La dimension humaine : activités du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)**

1997 a été une année de mutations et de défis pour le BIDDH. Un nouveau concept a été défini. Il s'en est suivi la création de structures nouvelles, entraînant un renforcement non négligeable des ressources en personnel. La plupart du temps toutefois, l'activité du Bureau se situait principalement sur le terrain. Le pari le plus sérieux que le BIDDH ait eu à relever au cours de l'année consistait à appuyer et observer les élections législatives cruciales qui se tenaient en juin et juillet en Albanie dans des conditions très difficiles. Le Bureau a également accru son engagement en faveur des structures démocratiques et des droits de l'homme. Dans cet ordre d'idées, un des résultats les plus importants a été la signature, en octobre, d'un mémorandum d'accord avec le Gouvernement ouzbek. Conformément à son mandat en matière de mise en oeuvre des engagements, le Bureau a appuyé la Réunion d'examen de la mise en oeuvre des engagements de l'OSCE concernant la dimension humaine qui s'est tenue à Varsovie en novembre. A cette réunion, des idées nouvelles visant à augmenter l'efficacité de l'examen par l'OSCE de la mise en oeuvre de ces engagements ont été avancées.

Fort de ces progrès, le Bureau a consolidé ses moyens opérationnels et préparé l'intensification de son action au cours de l'année à venir. Plusieurs élections importantes auront lieu en 1998. En outre, il existe des plans concernant l'établissement d'autres projets visant à renforcer la démocratie dans différentes régions, dont le Caucase et l'Asie centrale.

### **4.1. Restructuration du BIDDH**

Dès sa nomination, le Directeur a présenté sa conception de l'action future du BIDDH dans un document qui esquissait un plan visant à transformer le Bureau en un instrument opérationnel de l'OSCE. Dans ce plan, qui a été accueilli favorablement par le Conseil permanent, il insistait pour que le BIDDH définisse des priorités concrètes dans le cadre de son vaste mandat et se concentre davantage sur les activités opérationnelles et pour que ses effectifs et sa structure soient adaptés comme il convient. Les dites priorités intéressent trois domaines : la promotion d'élections se tenant conformément aux engagements de l'OSCE, la promotion de la société civile et des institutions démocratiques et la participation concrète au contrôle de la mise en oeuvre des engagements de l'OSCE concernant la dimension humaine.

La proposition concernant une nouvelle structure organique du BIDDH a été dans une grande mesure appliquée. Deux sections, chargées respectivement des élections et de la dimension humaine, ont été établies pour harmoniser les activités des services existants du BIDDH et un nouveau poste de directeur adjoint a été créé. En répartissant les fonctions administratives et financières entre deux hauts membres du personnel, le BIDDH a pu intégrer plus étroitement son travail avec celui du Président en exercice, du Conseil permanent, des institutions de l'OSCE et d'autres acteurs ou conseillers internationaux. Le renforcement du Bureau sera facilité par la mise à sa disposition par l'Etat hôte de locaux à usage de bureaux mieux adaptés.

## 4.2. Elections

Dans la mesure où l'envoi de mission d'observateurs pour juger des élections s'est rapidement répandu ces dernières années, il est devenu de plus en plus manifeste que l'on ne peut pas porter, en connaissance de cause, une appréciation sur un processus électoral, si l'on ne se base que sur la seule observation du jour de l'élection. Le processus électoral ne dure pas seulement un jour. A la suite du Sommet de Budapest de décembre 1994, le Bureau se voit désormais doté d'un mandat plus vaste qui vise à assurer l'observation continue d'un processus électoral tout entier. Pour ce faire, le BIDDH a donc réorienté ses activités. Cette démarche plus large a été adoptée avec succès lors d'un certain nombre d'élections tenues en 1997 : Croatie (13 avril), Bulgarie (19 avril), de nouveau Croatie (15 juin), Albanie (29 juin - 6 juillet), Bosnie-Herzégovine (13-14 septembre), République de Serbie - République fédérative de Yougoslavie (21 septembre - 5 octobre), Republika Srpska (22-23 novembre) et Monténégro - République fédérative de Yougoslavie (5-19 octobre). Le BIDDH a aussi organisé une mission d'évaluation technique, une mission d'observation plus restreinte, qui s'occupe principalement de questions administratives, en vue de l'élection présidentielle qui doit être répétée le 7 décembre dans la République de Serbie.

Les élections albanaises ont constitué un pari majeur pour l'OSCE et le BIDDH, étant donné les conditions existant dans le pays et le contexte général de solution de conflits dans lequel les élections se déroulaient. Le BIDDH a entrepris une mission d'observation des élections très importante venant compléter le travail d'un Groupe consultatif technique solide, qui était chargé de conseiller les autorités albanaises à propos de questions concrètes intéressant l'administration des élections (l'inscription des électeurs, la loi électorale et son application, les médias et l'éducation des électeurs) et de fournir une assistance dans les limites du mandat de la Présence de l'OSCE en Albanie.

Toutes les missions d'observation d'élections conduites en 1997 ont fondé leurs conclusions sur l'observation du processus électoral tout entier, tenant compte des différents stades du cycle électoral dont : l'application des dispositions législatives et réglementaires, l'efficacité et l'impartialité des dispositions à prendre avant les élections, l'indépendance des médias, la nature de la campagne et l'évolution de l'environnement politique jusqu'au jour des élections, le jour des élections lui-même, le décompte final des voix, l'annonce des résultats et le traitement des recours et plaintes. Les observateurs détachés pour une période de longue durée sont chargés de suivre la période précédant les élections et d'aider ainsi les agents recrutés pour des périodes de courte durée en mettant à leur disposition les informations nécessaires pour les observations à faire le jour des élections.

L'administration et l'observation des élections ont été le thème d'un séminaire du BIDDH sur la dimension humaine, qui s'est tenu du 8 au 11 avril 1997, réunissant les représentants de 45 Etats participants, de l'Egypte, partenaire méditerranéen, et de quatre organisations internationales. Au cours du séminaire, un consensus général s'est dégagé en ce qui concerne la démarche à long terme et la méthodologie type adoptées par le BIDDH, telles que les décrit le manuel OSCE/BIDDH d'observation des élections. Des recommandations ont été faites au sujet de la nécessité que le BIDDH reçoive une invitation à observer les élections trois mois avant le jour des élections et des moyens d'inciter les Etats participants à solliciter du BIDDH une assistance pour l'application des recommandations. Des préoccupations ont également été exprimées quant au resserrement indispensable de la coopération et de la coordination entre les représentants des différentes organisations internationales représentées sur place.

En vertu de son mandat, le BIDDH est désormais en mesure de proposer, pour la coopération en matière d'élections, un cadre permettant de faire appel aux observateurs d'autres organisations internationales, comme le Conseil de l'Europe et le Parlement européen, ou d'organisations non gouvernementales compétentes qui souhaitent y participer. Le BIDDH propose à tous les observateurs internationaux une mise au courant initiale commune, un plan d'affectation, des formulaires de rapport ou listes systématiques pour les analyses statistiques et une enceinte pour les comptes rendus écrits et oraux de fin de mission. L'accord de coopération signé le 9 septembre entre l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et le BIDDH définit le cadre de missions d'observation communes et de la publication, après les élections, d'une déclaration commune. L'importance de cette mesure de signification politique devait être soulignée, puisque l'OSCE parle désormais d'une seule voix et que les recommandations communes présentées par les missions d'observation gagneront encore en valeur par le soutien de l'Assemblée parlementaire.

Les missions d'observation des élections font partie intégrante de l'aide que le BIDDH apporte normalement aux pays en voie de renforcement des institutions démocratiques conformément aux engagements convenus au titre de l'OSCE. S'ils sont critiques, les rapports finals des missions se proposent non pas de condamner, mais de présenter une analyse équilibrée du processus électoral tout entier qui comprenne des recommandations relatives aux réformes nécessaires. Les Etats participants sont incités à solliciter l'assistance du BIDDH pour donner effet aux recommandations issues de l'observation des élections par le BIDDH, qui sont consignées dans un de ces rapports finals.

A la suite de la restructuration du BIDDH, la Section des élections est désormais capable de proposer des programmes élargis d'assistance technique, comme elle l'a déjà fait en Albanie (programme d'inscription sur les listes électorales) et au Monténégro (examen de la loi électorale). On a entrepris l'établissement d'une stratégie d'assistance technique à long terme pour l'Asie centrale. Ces missions peuvent aider à assurer le suivi des recommandations du BIDDH ou fournir une assistance de très longue durée en matière de préparation des élections.

### **4.3. Dimension humaine - renforcement de la démocratie**

Dans le domaine de la dimension humaine et du renforcement de la démocratie le BIDDH a commencé normalement à mettre au point des plans de travail officiels et intégrés. Les projets s'inscrivant dans ce cadre sont axés sur des questions concrètes. Le mémorandum d'accord signé le 16 octobre avec le Gouvernement ouzbek, qui comprend l'engagement d'exécuter plusieurs projets concernant la démocratisation et les droits de l'homme, constitue à cet égard un exemple. Des projets analogues du BIDDH sont envisagés pour les autres Etats d'Asie centrale. En outre, des propositions traduisant les problèmes très concrets que le renforcement de la démocratie pose dans certains pays ont été élaborées à l'intention de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie.

Les activités que le Groupe de la primauté du droit a menées en 1997 peuvent être récapitulées sous trois rubriques générales : missions d'évaluation et examen par des experts, projets d'assistance technique et initiatives spéciales. Les missions d'évaluation et d'examen par des experts juridiques ont été envoyées en Albanie, en Arménie, au Bélarus, en Croatie, en Moldova, en Ouzbékistan et en Ukraine pour soutenir des opérations de l'OSCE dans ces pays. Dotée de son propre mandat spécifique, chaque mission a présenté un rapport destiné à appuyer les activités du Président en exercice et à préparer des projets d'assistance

complémentaires du BIDDH. Une assistance technique a également été fournie à un certain nombre d'Etats participants, dont l'Albanie, l'Arménie, la Croatie, la Fédération de Russie, la Géorgie, la Moldova, l'Ouzbékistan et l'Ukraine, dans une multiplicité de domaines, comme l'analyse et l'assistance d'experts en matière de rédaction de lois, la formation administrative pratique pour membres d'une cour constitutionnelle et des projets de formation en plusieurs phases destinés à des gardiens de prison. Le Groupe a également parrainé avec le United States Institute of Peace et le Conseil de l'Europe une table ronde sur la justice et la réconciliation en Bosnie-Herzégovine dans un effort pour élaborer une série de recommandations propres à contribuer à la réconciliation nationale.

Le Groupe de la dimension humaine a aidé à mettre en place des dispositifs nationaux de protection des droits de l'homme (charges de médiateur) dans plusieurs Etats participants. A cet égard, le BIDDH a noué d'excellentes relations de travail avec les autorités ouzbèkes, kirghizes, géorgiennes, polonaises et albanaises et examine actuellement les perspectives de collaboration avec plusieurs autres pays. Agissant en coopération étroite avec le Conseil de l'Europe, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement, le BIDDH a également coparrainé des consultations internationales ou régionales dans ce domaine ou y a participé.

Il a été donné effet, en 1997, à l'une des recommandations du séminaire OSCE/BIDDH de 1996 sur les aspects constitutionnels, juridiques et administratifs de la liberté de religion selon laquelle le BIDDH devrait créer un groupe d'experts chargé de cette question. Ce groupe, seul en son genre (l'action d'aucune autre organisation intergouvernementale ne couvre un domaine aussi étendu) et constitué à un moment des plus opportuns, a travaillé de manière professionnelle (voir les contributions individuelles des experts et leur rapport commun) et avec engagement (à titre bénévole). La question de la liberté religieuse garde toute son importance, comme le montre les conflits qu'elle risque de déclencher dans et entre un certain nombre d'Etats participants.

#### **4.4. Education ou formation en matière de dimension humaine**

L'éducation ou la formation dans le domaine de la dimension humaine est l'un des principaux volets du mandat du BIDDH. En sus des projets intéressant certaines ONG, des projets éducatifs exécutés par les missions de l'OSCE et des séminaires biennaux de l'OSCE sur la dimension humaine, le BIDDH met en oeuvre de plus en plus souvent des projets concernant l'éducation en matière de droits de l'homme. Des ateliers régionaux et sous-régionaux ont eu lieu. Au cours de l'année écoulée, un grand nombre d'activités de formation, dont notamment des projets de conception professionnelle destinés aux médias, aux enseignants, aux ONG, aux médiateurs, aux organes judiciaires, aux réfugiés ou aux représentants des Roms, ont été exécutées au titre de l'éducation en matière de dimension humaine. Pour un grand nombre de ces activités, le BIDDH coopère avec les organismes des Nations Unies, le Conseil de l'Europe, les ONG internationales ou locales et des organismes et instituts nationaux s'occupant des droits de l'homme. Grâce à une contribution spéciale du Danemark, le BIDDH a entrepris dans cinq pays d'Asie centrale un programme en trois phases concernant l'éducation en matière de droits de l'homme.

L'OSCE et le BIDDH ont conduit le Séminaire sur la dimension humaine relatif à la promotion de la participation des femmes à la vie de société (14-17 octobre 1997). Dans les recommandations découlant de ce séminaire, les Etats participants sont notamment exhortés à redoubler d'efforts pour favoriser l'égalité des sexes à tous les niveaux : recrutement,

activités, projets. Le BIDDH prévoit de tenir à Tachkent, en 1998, des consultations régionales sur cette question.

En 1997, le Groupe des ONG a lancé une série d'activités novatrices conçues pour accentuer la coopération entre les ONG nationales et internationales et pour stimuler la mise au point de dispositifs de consultation pour acteurs non gouvernementaux et gouvernementaux. Dans l'automne 1997, deux programmes de ce genre ont été lancés en Albanie et en Ouzbékistan. En Albanie, le réseau des ONG s'est réuni à deux reprises sur le plan local à Tirana, avant de tenir une réunion nationale plus large qui rassemblait également les représentants d'ONG régionales. Cette réunion a établi une liste thématique de questions, problèmes et solutions recommandées, qui a été présentée au Gouvernement albanais et au groupe de travail établi par M. Vranitzky, Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE. En Ouzbékistan, le Groupe des ONG, agissant en coopération avec le Centre national des droits de l'homme et le Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale, a commencé à tenir une série de rencontres des ONG avec des personnalités gouvernementales, la première en son genre. Chacune des réunions portait sur des questions d'actualité intéressant les droits de l'homme. Parallèlement, le Groupe a commencé à réaménager la base de données sur les ONG afin de faciliter son utilisation par les services du BIDDH, les ONG et les Etats participants, d'intensifier ainsi les activités de sensibilisation et de faciliter l'association des ONG aux activités courantes des institutions de l'OSCE.

En ce qui concerne les migrations, les activités du BIDDH étaient axées sur les suites à donner à la Conférence sur les migrations dans la Communauté d'Etats indépendants (CEI). Ces activités visent principalement à aider les Etats participants récemment admis à l'OSCE à satisfaire aux engagements de l'OSCE en ce qui concerne des sujets intéressant directement les personnes déplacées. On a élaboré un programme visant à suivre la transition des Etats de la CEI du système d'enregistrement dit de *propiska* à un système d'enregistrement conforme aux engagements de l'OSCE et aux normes internationales de liberté de mouvement.

Le BIDDH a également coopéré étroitement avec les missions de longue durée de l'OSCE pour les questions des migrations. En Géorgie, par exemple, le BIDDH coopère avec la Mission de l'OSCE, le Gouvernement géorgien et les organisations internationales intéressées pour régler des questions juridiques concernant le rapatriement des personnes déplacées à la suite du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie-du-Sud. En 1998, le BIDDH prévoit de faciliter le retour de personnes déplacées en assurant la formation des fonctionnaires compétents et en élaborant des projets sur les moyens d'augmenter la tolérance dans les zones visées.

Le BIDDH n'a pas seulement intensifié sa coopération avec les missions de l'OSCE, mais il l'a aussi resserrée avec les Etats participants et les autres institutions de l'OSCE. Il a développé les contacts avec les organisations internationales pour mettre en commun les ressources et élaborer des programmes qui se renforcent les uns les autres. Des projets communs sont actuellement en cours en Albanie, en Arménie, en Géorgie, en Azerbaïdjan et dans les pays d'Asie centrale.

#### **4.5. Mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine**

Le BIDDH continue à réunir et à diffuser des faits, chiffres et avis concernant l'état d'exécution des engagements dans le domaine de la dimension humaine. Il continue à jouer

son rôle en matière d'alerte rapide en informant le Président en exercice de tout manquement présumé aux engagements concernant la dimension humaine. Si on le lui demande, le BIDDH est prêt à développer son rôle d'organe consultatif auprès du Conseil permanent et auprès du Président en exercice. Il continue aussi à faire office de point de contact pour les questions intéressant les Roms et les Sintis.

En exécution de son mandat en matière de contribution à l'examen de la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine, le BIDDH a prêté un appui matériel et administratif à la réunion de l'OSCE sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine. Cette réunion, qui s'est tenue à Varsovie en novembre, a permis aux Etats participants, aux ONG et aux organisations internationales de procéder à un examen approfondi de la mise en oeuvre de tous les engagements de l'OSCE dans ce domaine. Des propositions tendant à renforcer le processus d'examen à l'avenir ont été faites. Il appartiendra au Président en exercice et aux Etats participants de s'entendre sur une formule qui permette d'accroître l'efficacité de cet examen et de l'orienter vers des objectifs plus précis.

#### **4.6. Conclusion**

Traduire en activités concrètes les tâches qui lui sont assignées dans le domaine de l'assistance en matière électorale et de promotion de la dimension humaine sera pour le BIDDH le pari le plus exigeant au cours des années à venir. Il lui faudra donc une démarche d'avantage orientée sur les projets, qui exige une attitude nouvelle de la part du BIDDH et de ses représentants, tout comme de la part de la communauté de l'OSCE dans son ensemble. Il s'agit de transformer le BIDDH en un outil souple au service de la dimension humaine, qui soit toujours à la disposition de l'OSCE et de ses Etats participants, aidant ainsi à conforter et à consolider la dimension humaine de l'OSCE dans tous ses aspects.

Sous l'effet de différents changements d'ordre structurel, administratif et technique opérés au cours de l'année écoulée, le BIDDH a commencé à se transformer assez vite en un instrument souple, intégré et entièrement opérationnel de l'OSCE. Il est maintenant bien préparé pour apporter aux Etats participants son assistance en matière de consolidation et de mise en oeuvre de leurs engagements concernant la dimension humaine.

### **5. Coopération en matière de sécurité**

#### **5.1. Réunion annuelle d'évaluation de l'application**

La Septième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA 97) du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) s'est tenue à Vienne du 3 au 5 mars 1997. La participation de nombreux experts venus des capitales ainsi que l'examen de suggestions visant à perfectionner le Document de Vienne 1994 et d'autres accords adoptés dans le cadre du Forum ont prouvé que cette réunion contribuait dans une mesure non négligeable à l'évaluation de l'application et au débat sur l'évolution future des mesures de confiance et de sécurité.

Au 19 novembre 1997, les décisions ci-après concernant l'amélioration ou la poursuite du développement des MDCS existantes avaient été prises :

- Il a été convenu que les visites d'évaluation devaient être effectuées par des équipes d'évaluation multinationales.
- Les dispositions relatives à la force majeure en tant que facteur empêchant l'exécution d'obligations ont été précisées.
- Un formulaire normalisé pour les rapports RAS a été établi.

## **5.2. Le Code de conduite**

La Première conférence de suivi sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité s'est tenue à Vienne du 22 au 24 septembre 1997. La participation de personnel de haut niveau venu des capitales soulignait l'importance tant du document proprement dit que de la Première Réunion d'évaluation du Code de conduite. Le succès de la conférence était fondé sur un échange extrêmement intensif d'informations sur le progrès fait dans l'application du Code et sur de nombreuses suggestions quant à la meilleure façon d'améliorer la mise en oeuvre du document et de le développer encore. Toutes les suggestions seront examinées par le FCS. Des discussions préliminaires sur l'utilisation d'un questionnaire relatif au Code comme base d'un échange régulier d'informations sont en cours, alors qu'une décision sur les futures réunions d'évaluation et un point de contact permanent devrait être prise sous peu.

Des délégations ont suggéré que le Centre de prévention des conflits (CPC) concoure à la mise en oeuvre du Code en organisant et tenant des séminaires supplémentaires pour la "formation des formateurs". A la demande des Etats participants, le CPC a dirigé en septembre 1997 deux séminaires (Chisinau, Moldova et Kiev, Ukraine) sur la mise en oeuvre du Code de conduite.

## **5.3. Echange global d'informations militaires**

Le 30 avril 1997, l'échange global d'informations militaires a été mené à bien avec succès, ayant été précédé d'un atelier sur l'échange automatique des données entre un nombre croissant d'intéressés.

## **5.4. Autres activités**

Parmi les autres activités du FCS, il faut signaler les suivantes :

En vue de la Conférence d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel, le Forum a adopté un questionnaire à utiliser pour l'échange annuel d'informations sur cette question.

Il a décidé de tenir à Vienne, du 26 au 28 janvier 1998, un troisième séminaire sur les politiques de défense et les doctrines militaires.

Le premier examen du Document de Vienne 1994 a été achevé. Le rapport du Président du FCS sur l'examen sera transmis au Conseil ministériel de Copenhague.

Une séance mensuelle du groupe de travail A a été consacrée exclusivement à l'examen des questions de mise en oeuvre (sur la base de rapports écrits et oraux du CPC).

A ce jour, les Etats participants ont contribué au renforcement de la confiance et de la sécurité par les mesures pratiques suivantes :

3 visites de bases aériennes,

68 visites d'évaluation,

32 inspections,

2 démonstrations de nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure,

3 visites d'installations militaires.

## **6. Autres Activités**

### **6.1. Intégration d'Etats participants récemment admis**

L'OSCE a continué à aider les Etats participants récemment admis à travers des activités d'éducation et de formation conduites par les institutions de l'OSCE, notamment dans les domaines du renforcement de la démocratie et de la primauté du droit. A cet égard, le Fonds de contributions volontaires destiné à favoriser l'intégration des Etats participants récemment admis a été de nouveau un outil utile de l'OSCE. Les contributions de certains Etats participants ont permis à plusieurs représentants d'Etats participants récemment admis de participer aux séminaires et aux activités de l'OSCE et du BIDDH.

Une attention spéciale a été portée aux Etats d'Asie centrale. L'OSCE a sensiblement intensifié ses efforts pour aider ces pays dans leur transition vers la démocratie et l'instauration d'une économie de marché en les appuyant dans le domaine du développement des structures démocratiques, des droits de l'homme et de la primauté du droit de manière à maintenir la stabilité et de prévenir les conflits dans la région. Pour déterminer la meilleure marche à suivre à cet égard, certains des plus hauts représentants de l'OSCE, dont le Président en exercice, le Secrétaire général et le Directeur du BIDDH, se sont rendus au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan où ils ont rencontré les présidents de ces pays et d'autres représentants gouvernementaux.

L'Asie centrale fait réellement partie intégrante de la communauté de l'OSCE et la contribution de ces pays est très appréciée, voilà le principal message que les représentants de l'OSCE ont communiqué à leurs interlocuteurs. Ils ont souligné que l'OSCE était prête à aider les Etats d'Asie centrale à développer leurs institutions démocratiques et la dimension humaine, ainsi qu'à renforcer leur stabilité générale. L'OSCE a aussi proposé de stimuler la communication et la coopération entre les Etats membres d'Asie centrale, ce qui était un aspect important de l'effort de renforcement de la sécurité régionale. Les Etats d'Asie centrale, de leur côté, estiment que l'OSCE leur offre un inestimable moyen d'ancrage dans une architecture de sécurité plus large et une instance où ils peuvent présenter leurs préoccupations en matière de sécurité, qui incluent des aspects tant militaires qu'économiques et écologiques. Sans être une organisation économique, l'OSCE s'est à nouveau déclarée prête à aider à appeler l'attention des institutions financières internationales sur les problèmes de l'Asie centrale.

En Asie centrale, les activités de l'OSCE se tournent actuellement vers des projets à orientation pratique. En mai, un cours, parrainé par le BIDDH, sur les bases philosophiques et juridiques du concept des droits humains a été organisé à Tachkent. Premier en son genre qu'une organisation internationale tienne en Ouzbékistan, ce cours a rassemblé notamment des participants désignés par les ministères et agences publiques directement associés à la mise en oeuvre des droits de l'homme, des ONG s'occupant des droits de l'homme et des spécialistes des droits de l'homme. Des représentants d'autres Etats d'Asie centrale ont demandé que ce cours soit également organisé dans leur pays.

La signature, en octobre, d'un mémorandum d'accord entre le Gouvernement ouzbek et le BIDDH sur l'exécution en Ouzbékistan d'un ensemble de projets concernant la démocratisation et les droits de l'homme est un autre exemple de cette démarche pragmatique. Des projets analogues portant sur des questions concrètes sont également envisagés pour les autres pays d'Asie centrale.

Le Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale a continué à jouer un rôle important pour resserrer les relations entre les Etats participants d'Asie centrale et l'OSCE. Il a aidé à organiser les visites des délégations de l'OSCE dans la région ainsi que des séminaires, ateliers et tables rondes. Il a encouragé l'échange d'informations entre les institutions de l'OSCE et les Etats participants d'Asie centrale, tout en établissant ou entretenant des contacts avec les universités, établissements de recherche et ONG locaux. Le Bureau de liaison a également favorisé l'observation des principes et engagements de l'OSCE, ainsi que la coopération au sein de l'OSCE entre les pays de la région.

A la suite des échanges de vues avec les représentants des Etats d'Asie centrale, qui avaient eu lieu en 1997 au cours des visites de haut niveau de l'OSCE, un concept pour les activités futures du Bureau de liaison a été élaboré. Selon ce concept, il faudrait à l'avenir entreprendre des projets mieux ciblés comme des stages de formation et ateliers, en mettant tout spécialement l'accent sur les questions relatives aux dimensions humaine et économique.

## **6.2. La dimension économique**

Le Sommet de Lisbonne a préconisé des efforts constants dans le domaine de la mise en oeuvre des engagements de l'OSCE concernant la dimension économique et un développement adéquat des activités de l'OSCE relatives aux questions économiques, sociales et environnementales liées à la sécurité. Il a chargé le Conseil permanent "de réexaminer le rôle du Secrétariat général de l'OSCE dans le domaine de la dimension économique et d'élaborer un mandat de coordonnateur chargé, au sein du Secrétariat de l'OSCE, des activités économiques et écologiques, mandat qui devait être présenté au plus tard au Conseil ministériel de 1997". Au cours de ce processus d'examen, le Département des affaires générales a fourni aux Etats participants des informations et documents sur ses activités relatives au domaine économique. Par sa décision No 194 du 5 novembre 1997, le Conseil permanent a adopté le mandat du coordonnateur.

La cinquième Réunion du Forum économique s'est tenue du 11 au 13 juin à Prague. Son thème général était "l'économie de marché et la primauté du droit". Les discussions portaient principalement sur deux des principaux aspects de la primauté du droit en matière économique, à savoir ses rapports avec le développement économique et ses conséquences pour la sécurité et la stabilité. Outre les représentants des Etats participants de l'OSCE, les participants comprenaient des représentants des partenaires pour la coopération, des

partenaires méditerranéens pour la coopération, des ONG et des milieux universitaires. Dans le cadre du Forum, le Président en exercice a eu un déjeuner de travail avec les chefs de délégation des organisations internationales au cours duquel le Secrétaire général a pris la parole. Le Forum a aussi arrêté la liste des séminaires pour 1997/98 et décidé que sa Sixième Réunion se tiendrait du 3 au 5 juin 1998.

Du 30 octobre au 1er novembre 1996, il s'est tenu à Tachkent un séminaire sur le thème "favoriser le développement durable dans la région de la Mer Aral". Ce séminaire devait faire suite au séminaire sur la "réhabilitation de l'environnement" tenu l'année dernière à Tachkent et à Urgench, présenter un cadre économique et juridique pour le développement écologiquement durable de la Mer Aral et mobiliser à cette fin des concours internationaux.

Un séminaire sur une législation économique stable et transparente au service de la transition économique et sociale s'est également tenu à Almaty (Kazakstan) du 22 au 24 octobre 1997. Ce séminaire s'est penché sur la législation à adopter par les pays en transition et comprenait des séances sur le rôle de la législation dans les relations économiques, les besoins de ces pays en matière de législation spécialisée et les dispositions à prendre en matière institutionnelle.

### **6.3. Presse et information**

#### **6.3.1. Presse**

Tout au long de 1997, la presse internationale a fait une grande place à l'OSCE. Le porte-parole n'est pas seulement resté en contacts suivis avec les médias, mais a également développé ses activités sur le terrain.

En janvier-février, le rapport de M. Felipe González, Représentant personnel du Président en exercice pour la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) a suscité un grand intérêt dans les médias.

Entre mars et juillet, la crise albanaise et l'activité de M. Franz Vranitzky, Représentant personnel du Président en exercice, ont valu à l'OSCE une place constante dans la presse.

Les élections municipales en Bosnie-Herzégovine (septembre) et les élections législatives en Republika Srpska (novembre), qui étaient les unes et les autres supervisées par l'OSCE, ont elles aussi trouvé un vaste écho dans la presse. L'observation par l'OSCE des élections présidentielles en Serbie et Monténégro a également retenu une grande attention.

Le porte-parole a coopéré de près avec la Présidence danoise en aidant à tenir la presse et le grand public au courant des activités de l'Organisation.

Dans la plupart des cas, en ce qui concerne en particulier l'activité de l'OSCE en Albanie, les médias ont présenté les opérations de l'OSCE sous un jour favorable.

#### **6.3.2. Information**

L'Organisation a accru l'importance attachée à l'information. La diffusion du bulletin *OSCE Newsletter* est montée considérablement de 1 500 à 5 500 exemplaires. L'amélioration de la qualité est allée de pair avec l'augmentation du tirage. Le bulletin comprend désormais

des images. La présentation a été normalisée et le nombre des articles augmenté. La partie du bulletin consacrée au BIDDH a été élargie, pour compenser la suspension de la publication du bulletin du Bureau.

A la demande de certains Etats participants, le Secrétariat a examiné la possibilité de publier le bulletin de l'OSCE dans toutes les six langues officielles de l'OSCE et les incidences financières correspondantes. Une proposition a été inscrite au projet de budget unifié pour 1998.

De nouveaux éléments, comme une carte interactive et une section sur "l'OSCE dans le tissu d'institutions imbriquées" ont été ajoutés au site Web de l'OSCE que plus de 20 000 personnes ont consulté au cours de l'année passée, ce qui est révélateur du grand intérêt suscité par les activités de l'Organisation. L'accroissement très net des demandes de renseignements et du nombre de visites que des étudiants et d'autres groupes spécialement intéressés rendent à l'OSCE reflète une tendance analogue.

Un système de bibliothèques dépositaires a été mis en place qui, lorsqu'il sera pleinement opérationnel, permettra de trouver dans chacun des Etats participants de l'OSCE au moins une bibliothèque disposant d'une collection importante des principaux documents de conférence et documents d'information de la CSCE et de l'OSCE.

En 1997, le point fort des activités du Bureau de Prague s'est déplacé des services de conférence vers l'information. Le Bureau de Prague est chargé de nombreux projets, dont l'entretien technique du site Web de l'OSCE, la tenue de la plupart des listes de distribution, la création d'un CD-ROM et la mise à jour de la base de données sur les personnes à contacter.

Une série de documents d'information (*briefing papers*) a été lancée. Le premier en traite de l'Article IV de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et de la limitation des armements au niveau sous-régional. D'autres publications suivront en 1998.

Le Département des affaires générales a entrepris la mise à jour du manuel OSCE Handbook afin d'en publier une version nouvelle au printemps de 1998.

Des mesures ont été prises pour améliorer la liaison et l'échange de renseignements avec d'autres organisations et institutions internationales.

### **6.3.3. Communication en ligne**

En 1997, le Secrétariat a étudié de nouveaux moyens d'améliorer l'accès à l'information pour les Etats participants d'une part, et pour l'OSCE et les autres institutions et organisations internationales d'autre part. Il a proposé la création d'un service restreint en ligne directe appelé "OSCE Online", qui contiendrait un élément central d'informations destinées aux Etats participants, une section sur la dimension humaine, une section sur la dimension économique et une "matrice des opérations" fournissant des renseignements sur le mandat et les opérations de l'OSCE ainsi que sur les institutions et organisations avec lesquels l'Organisation a des liens opérationnels.

### **III. L'Assemblée parlementaire**

L'Assemblée parlementaire, créée comme l'une des institutions originelles de l'OSCE dans la Charte de Paris, a continué à développer et élargir son rôle au sein de l'Organisation. Etabli à Copenhague, le Secrétariat international de l'Assemblée parlementaire collabore étroitement avec le Secrétaire général et les autres institutions de l'OSCE. Le Président de l'Assemblée participe désormais régulièrement aux réunions de la Troïka et présente en outre les déclarations de l'Assemblée au sommet et aux réunions ministérielles de l'OSCE. A leur session annuelle tenue à Varsovie en juillet, plus de 300 parlementaires de l'OSCE ont examiné les activités de l'OSCE et les questions intéressant l'Organisation. La dimension parlementaire de l'OSCE a contribué grandement à augmenter le soutien dont l'Organisation bénéficie dans les parlements nationaux, dans les milieux politiques et au sein des gouvernements des Etats participants.

#### **1. Session annuelle**

Conformément à une tradition bien établie, le Président en exercice de l'OSCE, de même que le Secrétaire général et les chefs des diverses institutions et missions de l'OSCE, ont pris la parole à la session annuelle de l'Assemblée parlementaire tenue à Varsovie, qui avait pour thème central l'évaluation de la mise en oeuvre des engagements de l'OSCE par les Etats signataires. L'Assemblée a adopté une déclaration traduisant ses vues sur l'exécution des engagements concernant les affaires politiques et de sécurité, les questions économiques et écologiques et la dimension humaine.

#### **2. Réunion d'information annuelle de Vienne**

La Commission permanente des chefs de délégation à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE s'est réunie en janvier à Vienne où elle a entendu des déclarations du Président en exercice, du Secrétaire général et des chefs des institutions de l'OSCE. Grâce à ces réunions annuelles de mise au courant, l'Assemblée et ses responsables obtiennent en temps voulu des renseignements sur les activités de l'OSCE, ce qui permet un dialogue suivi entre la partie gouvernementale et la partie parlementaire de l'OSCE.

L'Assemblée parlementaire, agissant en coopération avec le Parlement autrichien, a organisé, à la veille de la réunion de la Commission permanente, un séminaire de trois jours à l'intention d'une quarantaine de parlementaires venus d'Asie centrale et de la région transcaucasienne. Ce séminaire comprenait surtout des exposés d'experts et des discussions sur la démocratie parlementaire et l'état de droit. Les participants au séminaire ont également assisté à la Réunion d'information annuelle et à la réunion de la Commission permanente.

#### **3. Observation des élections**

L'Assemblée parlementaire a continué à apporter une contribution majeure aux efforts déployés par l'OSCE pour observer les élections. L'Assemblée parlementaire a envoyé d'importantes délégations de parlementaires observer des élections en Croatie, en Bulgarie, en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et en Republika Srpska. En leur qualité de représentants publics élus, les parlementaires attachent une grande importance à la visibilité et la crédibilité des projets de l'OSCE dans le domaine électoral et conduisent en outre avec compétence des

équipes d'observateurs de l'OSCE au cours de missions de courte durée. A la réunion que la Troïka a tenue à Copenhague en septembre, le Président en exercice et le Président de l'Assemblée parlementaire ont signé un accord de coopération entre l'Assemblée parlementaire et le BIDDH, qui vise à conforter encore les relations de travail, fondées sur la coopération et la complémentarité, entre ces deux institutions importantes de l'OSCE.

#### **4. Visites et missions du Président**

Le Président et d'autres représentants de l'Assemblée parlementaire ont entrepris un nombre croissant de visites et missions officielles dans la région de l'OSCE afin d'apporter leur soutien aux activités en cours de l'Organisation, en particulier là où des missions de longue durée sont déployées. En 1997, le Président de l'Assemblée parlementaire a rendu visite à des missions de l'OSCE établies, entre autres pays, en Croatie, Bosnie-Herzégovine, Albanie et Ouzbékistan, et également présidé une délégation parlementaire de haut niveau de l'OSCE en Turquie pour y examiner, en particulier, la situation des droits de l'homme. Le Président a également rendu des visites officielles aux parlements de la Pologne et de la Fédération de Russie, alors que l'un des vice-présidents de l'Assemblée, donnant suite à une demande conjointe du parlement et du Président géorgiens, a entrepris une mission en Géorgie et en Abkhazie pour rendre compte, en qualité de Rapporteur spécial, de la situation existante.

#### **5. Séminaires, conférences et réunions**

Des membres et représentants de l'Assemblée ont participé aux réunions organisées par d'autres institutions de l'OSCE, et notamment, au Forum économique, à Prague, au séminaire sur l'observation des élections organisé à Varsovie par le BIDDH et à la Réunion d'examen de la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine. En outre, l'Assemblée parlementaire a intensifié sensiblement ses propres activités en organisant à Tachkent, en septembre, un séminaire sur la sécurité, la démocratie et les droits de l'homme, et, à Monaco, en octobre, une conférence sur la coopération économique au niveau sous-régional. Organisé en liaison avec une réunion du Bureau élargi de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le séminaire de Tachkent a rassemblé plus de cinquante parlementaires venus d'Asie centrale et de la région transcaucasienne, de même qu'un nombre égal de parlementaires d'autres Etats de l'OSCE. Il a été décidé de tenir l'année prochaine une réunion analogue à Tbilissi. La conférence de Monaco, qui avait été préparée avec le concours de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, a réuni plus de 200 parlementaires et représentants venant de la région de l'OSCE tout entière. Le Secrétaire général de l'OSCE, un haut représentant du Président en exercice, ainsi que des dirigeants des différentes organisations économiques régionales ont pris la parole à cette conférence.

#### **6. Autres activités**

L'Assemblée parlementaire a attribué son deuxième prix annuel pour le journalisme et la démocratie à l'organisation française *Reporters sans frontières*, qui appuie le travail des journalistes assurant la couverture internationale des événements dans des régions où la liberté de la presse est restreinte ou sérieusement limitée.

Le programme international de stages au siège de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Copenhague a continué à se développer, des bourses de recherche étant mises à la disposition de plus de 15 candidats originaires de différents pays de l'OSCE. L'équipe des stagiaires de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE assume la principale responsabilité du matériel d'information remis aux observateurs d'élections détachés pour des périodes de courte durée. La durée des stages est de six mois et peut être prolongée jusqu'à un an.

## **IV. Relations avec les organisations et institutions internationales**

L'OSCE a considérablement développé sa coopération avec les autres organisations internationales. Différentes rencontres avec de hauts fonctionnaires et des experts, tenues au siège ou sur le terrain, ont permis de recenser les possibilités de renforcer la coordination et la coopération sur la base d'avantages comparatifs afin d'éviter la répétition d'efforts et le gaspillage de ressources, de produire des synergies et de dégager de la valeur ajoutée.

Les relations de travail entre l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies ont été encore renforcées par des contacts plus intenses à un niveau élevé et une coordination et une coopération plus étroites sur le terrain.

Le 12 décembre 1996, le Secrétaire général a fait une déclaration à la 51<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies au cours du débat traditionnel sur la résolution concernant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE. Il a informé l'Assemblée générale des différentes activités de l'OSCE et a eu des réunions avec le Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires de l'ONU pour examiner l'interaction entre l'ONU et l'OSCE dans différents domaines.

La coopération entre l'OSCE, d'une part, et l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, d'autre part, a reçu d'autres impulsions de la réunion annuelle tripartite de haut niveau qui se tenait le 24 janvier de l'année en cours à Genève, et à laquelle assistaient des représentants des institutions des Nations Unies, du Conseil de l'Europe, de l'OSCE ainsi que de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Les participants ont examiné les moyens de réaliser des synergies opérationnelles, notamment en échangeant des informations par des moyens électroniques dans des zones où leurs organisations étaient toutes engagées, comme l'ex-Yougoslavie, le Caucase et l'Asie centrale. Les suites à donner à la Conférence internationale sur les réfugiés et les personnes déplacées dans les pays de la CEI, qui s'était tenue en mai 1996 à Genève, ont également été examinées.

La coopération sur le terrain entre l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies a nettement augmenté. Les contacts entre les missions de l'OSCE et les représentants des Nations Unies dans des pays comme la Géorgie, la Moldova ou le Tadjikistan ont été intensifiés. Dans certaines zones, on a ainsi abouti à une division de travail de facto, tout en préservant l'autonomie en matière de décisions et la nature spécifique de chaque organisation. L'affectation au Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme à Soukhomi (Abkhazie, Géorgie) d'un membre de la Mission de l'OSCE, qui collabore étroitement avec le directeur de ce bureau et le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Géorgie, s'est révélée un moyen novateur et efficace de consolider la coopération sur le terrain.

Le resserrement des relations de travail entre l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies a également été signalé au cours de la 52<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à laquelle a pris la parole, selon la pratique établie, le Secrétaire général de l'OSCE. Dans la résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe que l'Assemblée générale a adoptée le 25 novembre 1997, l'Assemblée insiste sur la contribution de l'OSCE à la sécurité

en Europe, se félicite de l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les deux organisations et du progrès du travail commun sur le terrain et prie le Secrétaire général de l'ONU d'étudier avec le Président en exercice et le Secrétaire général de l'OSCE des possibilités de renforcer encore cette interaction.

L'OSCE a encore amélioré ses relations de travail étroites avec le Conseil de l'Europe, grâce également à différentes réunions tenues au siège ou au niveau des experts.

A côté de la réunion tripartite de haut niveau déjà mentionnée, une réunion "2+2" des présidents en exercices et des secrétaires généraux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe s'est tenue le 4 février à Oslo. Les participants à cette rencontre ont fait le point de la coopération entre les deux organisations, étudié les moyens d'améliorer l'échange d'information, examiné la situation en Bosnie-Herzégovine, en ce qui concerne en particulier les plans des deux organisations pour l'avenir, et discuté de projets intéressant la liberté des médias.

Au cours d'une réunion OSCE - Conseil de l'Europe qui se tenait le 10 mars à Strasbourg, les experts de différents pays et les membres de délégations permanentes à Strasbourg et à Vienne ont procédé à un échange de vues et de données d'expérience sur les mécanismes de contrôle de l'exécution des engagements, dont disposent les deux organisations.

Au titre du vaste dispositif de coopération et de consultation entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a rendu visite à l'OSCE les 13 février et 23 octobre. Dans ses déclarations devant le Conseil permanent, le Secrétaire général a donné des informations sur le deuxième Sommet du Conseil de l'Europe, le processus d'admission de certains pays, qui est en cours, et les différents programmes que le Conseil exécute dans des régions où l'OSCE est également présente, comme l'Albanie, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et le Caucase. Soulignant la nécessité d'une coopération continue, pragmatique, orientée vers l'action et intégrée entre le Conseil et l'OSCE, qui repose sur l'indépendance et la complémentarité, le Secrétaire général a en particulier demandé que les organisations joignent leurs forces pour mieux prévenir les conflits.

Dans le cadre des réunions tripartites de haut niveau que tiennent régulièrement le Conseil de l'Europe, l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies, une réunion spéciale présidée par l'OSCE et consacrée au Caucase s'est tenue le 4 novembre à Vienne. Y ont assisté les représentants du Conseil de l'Europe et de différentes institutions des Nations Unies, ainsi que les représentants du CICR, de l'OIM et de la Commission européenne. Travaillant dans un cadre informel et pragmatique, les participants ont pu s'informer des activités des différentes organisations dans la région et évaluer des perspectives d'une coopération élargie sur le terrain.

La coopération et la coordination entre l'OSCE et les autres organisations internationales a été grandement favorisée par deux réunions organisées par l'OSCE à l'occasion des visites du Secrétaire général en Géorgie (avril) et en Ouzbékistan (juillet). Ces réunions sur le terrain se sont révélées très utiles puisqu'elles rassemblaient - dans certains cas pour la première fois - les représentants des organisations internationales et des ONG agissant dans les deux pays, leur offrant l'occasion d'apprendre à se connaître les uns et les autres et d'échanger des données d'expérience et des renseignements. Des domaines de

chevauchement des activités ont été mis en lumière et des moyens d'assurer la complémentarité et d'éviter la répétition d'efforts ont été trouvés.

Des possibilités de coopération ultérieure sur le terrain ont également été mises en évidence à la réunion des chefs de mission qui se tenait en juin à Vienne et à laquelle l'OSCE avait invité les organisations internationales oeuvrant dans les pays où des missions de l'OSCE étaient établies.

L'échange d'informations étant indispensable pour la coordination, deux réunions de spécialistes de la technologie de l'information venant de toutes les grandes organisations internationales agissant dans la région de l'OSCE se sont tenues les 23 janvier et 3 octobre. Ces réunions avaient pour objet la rédaction et la présentation à la réunion tripartite de haut niveau de propositions concrètes visant à faciliter l'échange d'informations grâce au recours aux moyens de communication électroniques.

Un séminaire sur "la coopération entre les organisations et institutions internationales : l'expérience de la Bosnie-Herzégovine" s'est tenu à Portorož (Slovénie) les 29 et 30 septembre. Organisé conformément à une suggestion du Département des affaires générales du Secrétariat de l'OSCE, ce séminaire a permis à la communauté internationale de comparer des notes sur les engagements pris en Bosnie-Herzégovine en ce qui concerne la sécurité, les affaires économiques, les droits de l'homme et d'autres domaines, afin d'en dégager aussi des enseignements pour l'avenir. Le séminaire a réuni d'éminents représentants de 30 Etats participants, dont de hauts représentants de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska. Des représentants du Japon, de la Corée, de l'Egypte, d'Israël et d'un grand nombre d'organisations et institutions internationales présentes en Bosnie-Herzégovine ont également participé au séminaire.

## **V. Relations avec les partenaires pour la coopération**

L'OSCE a continué de collaborer avec ses partenaires pour la coopération (Japon et République de Corée) et ses partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Maroc et Tunisie).

Le Japon et la République de Corée ont apporté une contribution importante au financement des élections municipales en Bosnie-Herzégovine. Le Japon a également détaché des superviseurs pour ces élections et du personnel pour la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.

Au Sommet de Lisbonne en décembre 1996, une réunion ministérielle de la Troïka de l'OSCE et des partenaires méditerranéens pour la coopération s'est tenue pour évaluer l'état de la coopération entre l'Organisation et les partenaires méditerranéens, examiner le Modèle de sécurité et avoir un échange de vues sur d'autres questions d'intérêt commun.

Du 3 au 5 septembre, un autre séminaire pour la région méditerranéenne ayant pour thème "le Modèle de sécurité pour le XXI<sup>e</sup> siècle : incidences sur le bassin méditerranéen" s'est tenu au Caire (Egypte). Outre les représentants de 33 des Etats participants de l'OSCE, le séminaire a réuni les représentants des pays suivants : Egypte, Israël, Maroc et Tunisie. La Ligue des Etats arabes et l'Organisation de l'unité africaine étaient au nombre des organisations qui y ont pris part.

Le séminaire a réaffirmé le principe de l'indivisibilité de la sécurité dans la région de l'OSCE et dans la région méditerranéenne. De nombreux participants ont souligné qu'un important volet méditerranéen devait être inclus dans le futur Modèle de sécurité de l'OSCE. Il a été constaté que l'OSCE pouvait jouer un rôle majeur dans la région méditerranéenne, en particulier, en appuyant la promotion de la primauté du droit, le développement de mesures de confiance dans les relations entre partenaires méditerranéens pour la coopération et en définissant des stratégies de coopération dans le traitement de questions d'intérêt commun, comme le terrorisme.

Les réunions régulières que le groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération tient à Vienne ont apporté une autre contribution importante à l'amélioration du dialogue et de la coopération entre l'OSCE et ses partenaires méditerranéens pour la coopération. A ces réunions, de hauts représentants de l'OSCE ont fait des exposés sur les différents domaines de travail de l'OSCE, tels que la promotion des mesures de confiance, la protection des minorités nationales, l'action en faveur de la démocratie et de la primauté du droit et la mise en oeuvre de mesures concernant la prévention des conflits, la gestion des crises et le règlement des différends. Avec les représentants des partenaires méditerranéens, ils ont étudié les possibilités d'appliquer l'expérience et les principes de l'OSCE dans la région méditerranéenne.

## **VI. Contacts avec les organisations non gouvernementales (ONG)**

L'Organisation étudie les moyens d'intensifier encore la coopération avec les organisations non gouvernementales.

A coté du Secrétariat, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a joué un rôle majeur en assurant la liaison avec les ONG. Son Groupe des ONG a entrepris une série d'activités visant à renforcer la coopération entre ONG et à améliorer leurs contacts avec les autorités publiques. En Albanie, le Groupe des ONG a été associé à la mise en place d'un réseau d'ONG locaux et, en Ouzbékistan, il a commencé à organiser avec le Centre ouzbek des droits de l'homme et le Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale une série de réunions d'ONG sur les questions relatives aux droits de l'homme. Ces réunions étaient les premières en leur genre jamais tenues en Ouzbékistan. Les ONG ont également participé activement à la réunion biennale d'examen de la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine organisée par le BIDDH. Cette réunion leur a permis de confronter leurs vues sur la mise en oeuvre des engagements de l'OSCE concernant la dimension humaine.

Les contacts avec les ONG ont continué à être un élément important des activités du Haut Commissaire pour les minorités nationales qui, au cours de ses missions de diplomatie préventives dans les Etats de l'OSCE, a mis l'accent sur le rôle des ONG en tant que sources éventuelles d'information.

Les missions de l'OSCE sont restées en contact avec les ONG s'intéressant à des domaines relevant de leur mandat particulier. Dans de nombreux cas, des relations de travail constructives ont été instaurées. Les échanges d'information et les activités de coordination se sont révélés de bons moyens d'obtenir rapidement des résultats dans des domaines d'intérêt commun.

Conformément à des suggestions antérieures, certaines ONG ont été invitées à prendre part au séminaire annuel de formation de membres des missions et à informer les membres des missions, futurs ou en poste, sur leur travail dans les différents pays accueillant une mission de l'OSCE.

En juin, plusieurs ONG ont participé à Vienne à la réunion des chefs de mission au cours de laquelle elles ont présenté un aperçu d'ensemble de leurs activités et étudié de nouvelles perspectives de coopération. A la réunion des chefs de mission tenue à Varsovie en novembre, le BIDDH a suggéré qu'un membre soit chargé au sein de chaque mission de s'occuper des aspects concernant la dimension humaine ainsi que des contacts avec le BIDDH et avec les ONG.

## **VII. Administration et finances**

### **1. Finances**

#### **1.1. Budget**

Le budget pour 1997 a été approuvé par le Conseil permanent le 19 décembre 1996 (PC.DEC/150). Il a été fixé initialement à 309,5 millions d'ATS. Peu de temps après, le Conseil permanent a approuvé un budget de 248,9 millions d'ATS pour les tâches de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (PC.DEC/52). Le budget de 1997 a été encore accru pour inclure des crédits supplémentaires destinés au Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie (1,3 million d'ATS) et aux activités d'observation des élections du BIDDH (3,1 millions d'ATS) ainsi que des crédits pour le "Concept d'action du BIDDH" (2,4 millions d'ATS).

Le Conseil permanent a approuvé, le 18 septembre, un budget de 24,2 millions d'ATS au titre des activités de l'OSCE en Albanie, pour la période allant du 22 avril au 31 décembre et, le 20 novembre, le budget révisé de 79,5 millions d'ATS pour la Mission de l'OSCE en Croatie.

Le budget total pour 1997 s'élève actuellement (au 27 novembre) à 656,4 millions d'ATS, ce qui représente une augmentation de 120,5 millions d'ATS, soit 22,49 pour cent, par rapport à 1996. Cette hausse est due principalement aux activités accrues du BIDDH, au renforcement de la Mission en Croatie et aux nouvelles activités en Albanie.

#### **1.2. Comptes**

Les comptes pour 1996 ont été soumis aux vérificateurs extérieurs le 26 mars 1997. Dans leur rapport, les vérificateurs extérieurs ont exprimé un avis certifiant formellement ce qui suit :

- Les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'OSCE au 31 décembre 1996, ainsi que des résultats des opérations achevées à cette date.
- Ils ont été établis conformément aux principes comptables généralement acceptés.
- Les transactions ont été conformes aux procédures financières approuvées et aux textes portant autorisation de ces transactions.

Les états financiers vérifiés pour 1996 ont été soumis aux délégations des Etats participants le 5 juin 1997 et acceptés par le Conseil permanent le 10 juillet 1997 (PC.DEC/180).

### **1.3. Gestion de trésorerie**

Les flux de trésorerie ont continué de s'accroître à l'OSCE en 1997 en raison du développement des activités financées par des contributions volontaires. Les soldes de trésorerie mensuels moyens totaux ont été supérieurs de plus de 20 pour cent à ceux de l'exercice précédent. Durant toute l'année, des dépôts à vue ont été effectués afin d'augmenter au maximum le revenu des placements, qui s'élevaient à 8,2 millions d'ATS au 21 novembre 1997.

Un Fonds pour imprévus s'élevant à 30 millions d'ATS a été créé en vertu de la Décision No 182 du Conseil permanent en date du 17 juillet 1997. Le but de ce Fonds est de permettre à l'OSCE d'agir immédiatement dès l'adoption par le Conseil permanent d'une décision relative à une activité nouvelle de l'OSCE et de faire face aux incidences financières correspondantes en attendant l'approbation du budget additionnel nécessaire, ce qui augmente encore les ressources de trésorerie de l'OSCE.

## **2. Personnel**

### **2.1. Statut du personnel**

Le Statut du personnel a été approuvé par le Conseil permanent et est entré en vigueur le 1er janvier 1997. Le Secrétaire général a diffusé le Règlement du personnel correspondant.

### **2.2. Procédures internes**

Un fichier provisoire pour le recrutement a été établie dans l'attente de la mise au point définitive d'un système intégré de gestion et de recrutement du personnel.

### **2.3. Recrutement**

Par rapport à 1996, les activités en matière de recrutement ont doublé d'ampleur étant donné la nécessité de pouvoir des postes créés au Secrétariat pour appuyer la Mission en Croatie et la Mission en Bosnie-Herzégovine. En outre, le recrutement direct (au lieu du détachement) a été autorisé pour plusieurs postes clés de ces deux missions. Au mois de novembre 1997, quarante-trois (43) avis de vacance de postes à pourvoir pour une durée déterminée avaient été publiés, alors que vingt-quatre (24) seulement l'avaient été en 1996. En outre, une activité considérable en matière de recrutement de personnel pour une courte durée avait été déployée.

## **3. Section de la technologie de l'information**

### **3.1. Secrétariat**

Un appui a été assuré, en ce qui concerne l'ensemble des logiciels et des équipements informatiques (environ 500 éléments importants) ainsi que l'achat de ces logiciels et équipements, et une assistance a été fournie aux fins d'évaluations et d'essais courants de nouvelles technologies (WinNT et Office 97 par exemple). De plus, les améliorations essentielles ci-après ont été apportées à l'infrastructure informatique du Secrétariat en 1997 :

- L'ensemble du réseau câblé du Kärntner Ring a été modernisé afin de permettre de faire face aux volumes de travail actuels et à l'accroissement prévu à moyen terme;
- Une installation centrale sûre permettant de loger tous les serveurs et équipements de réseau du Kärntner Ring a été mise en place (la climatisation doit l'être en 1998);
- Le moyen d'utiliser le courrier électronique via Internet a été donné à tous les utilisateurs du réseau (certains problèmes techniques ne sont toujours pas résolus);
- Le débit de la ligne assurant la liaison de données entre le Kärntner Ring et les locaux de la Hofburg a été accru (les travaux doivent être achevés au début de 1998).

### **3.2. Missions**

En 1997, la section de la technologie de l'information a continué de fournir un appui et une assistance essentiels à plusieurs projets concernant spécifiquement l'informatique.

- Elle a aidé la Section de l'appui aux missions à définir la portée de son projet de réorganisation des processus (Business Process Re-engineering - BRP), à lancer l'appel d'offres correspondant et à sélectionner le système à retenir.
- Elle a fourni des conseils et une assistance d'ordre général dans le domaine informatique (pour ce qui est, par exemple, de mesures de lutte contre les virus informatiques), notamment une aide à l'achat de matériel et de logiciels informatiques.
- Elle a établi définitivement les liaisons Internet avec toutes les missions.
- Elle a fourni, puis repris, amélioré et fourni à nouveau 580 ordinateurs bloc-notes (travail accompli à 50 pour cent à la fin de 1997).
- Elle a fourni une assistance/des conseils relatifs à l'entretien permanent de tous les grands composants informatiques.

### **3.3. Plan stratégique en matière de technologie de l'information**

Le modèle théorique d'une stratégie en matière de systèmes d'information pour l'ensemble de l'OSCE a été élaboré et porté largement à la connaissance des utilisateurs de l'OSCE pour qu'ils formulent des observations. Avec la nomination du nouveau chef de la Section de la technologie de l'information, les travaux consacrés à la stratégie vont s'intensifier et des propositions seront présentées à cet égard en 1998.

### **3.4. Bilan statistique de 1997**

L'année 1997 a été caractérisée par le fait que l'acquisition et la mise en service de l'équipement para-informatique ainsi que les besoins de prise en charge qui en résultent se sont développés rapidement.

- L'augmentation du nombre d'ordinateurs personnels pris en charge au Secrétariat et au Département des services de conférence a été de 27 pour cent (après avoir été de 26 pour cent en 1996).

- L'augmentation du nombre de serveurs en fonctionnement a été de 71 pour cent (après avoir été de 75 pour cent en 1996).
- Le volume de données géré sur les serveurs a augmenté de plus de 100 pour cent.
- Le nombre de messages acheminés par Internet s'est accru de manière quasi exponentielle, passant de 120 à 1 000 par jour.
- Le nombre d'ordinateurs personnels utilisés par les missions a fait plus que doubler, atteignant 1 200 environ.

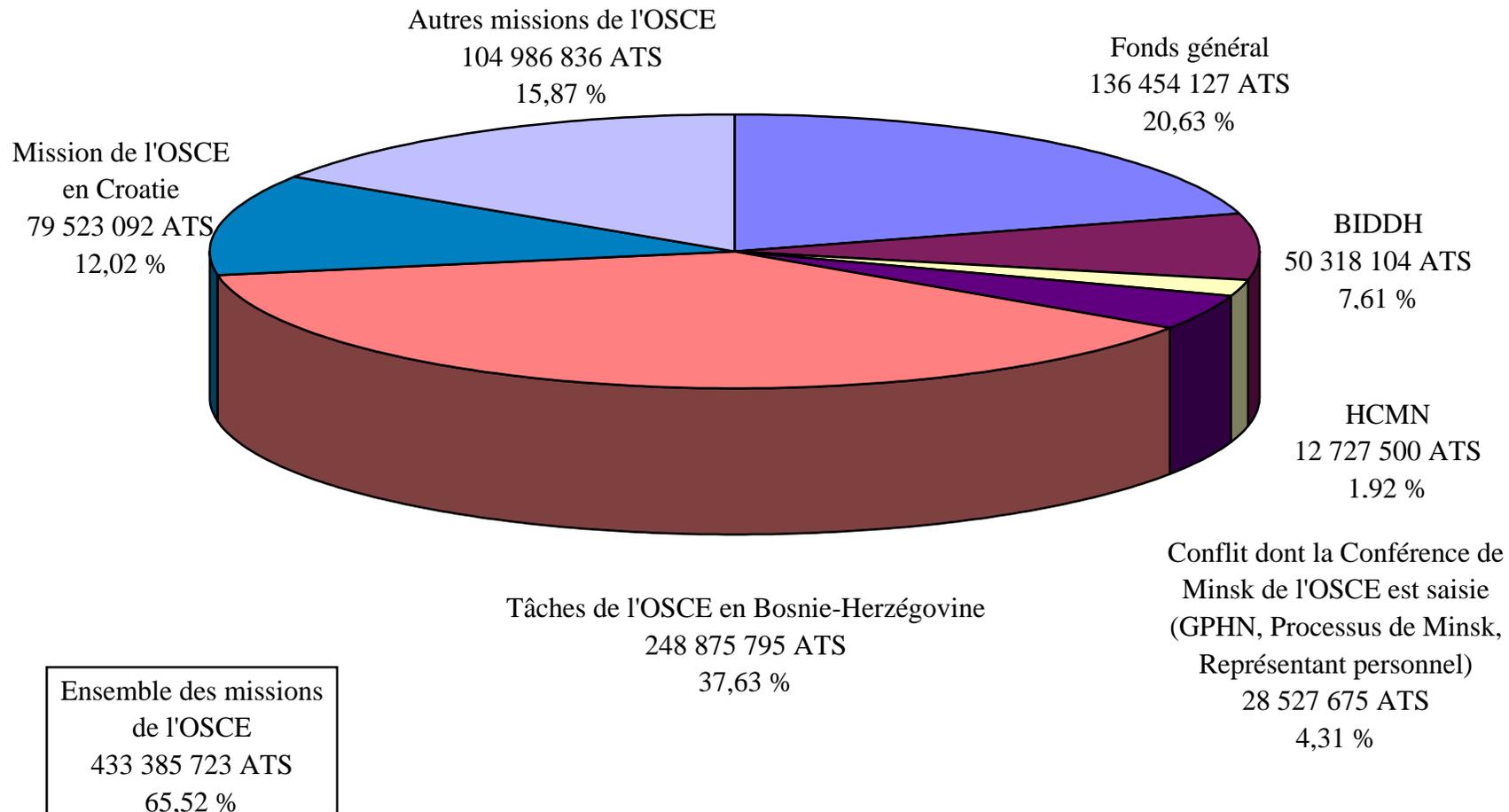
#### **4. Questions juridiques**

Des avis et une assistance juridiques ont été fournis en permanence aux institutions et aux missions, en ce qui concerne principalement la négociation et la passation de marchés, de même que d'accords internationaux, les privilèges et immunités dans les pays hôtes d'institutions de l'OSCE, le statut et les activités de missions et de leur personnel, des questions intéressant le personnel, la mise en oeuvre du Statut du personnel et du Règlement du personnel, notamment la définition d'un projet de mandat du jury, ainsi que des demandes et des questions concernant les assurances.

#### **5. Autres tâches administratives**

Le Département de l'Administration a continué à assurer, notamment pour des missions de l'OSCE, plusieurs services en ce qui concerne le courrier, des fournitures suffisantes pour les opérations quotidiennes, les voyages et le logement du personnel du Secrétariat et des missions, la déclaration appropriée du personnel aux autorités autrichiennes et la reconnaissance du traitement auquel il a droit. En outre, la Direction de l'administration et du budget s'est attelée à la tâche de plus en plus difficile consistant à répartir des bureaux, relativement rares, aux titulaires de postes supplémentaires et au personnel venant renforcer les missions. Avec le développement de l'Organisation, le travail de tenue à jour de dossiers et de fichiers à la section des archives s'est accru sensiblement. Les échanges de télécopies, par exemple, se sont accrus de 75 pour cent par rapport à 1995 malgré une plus grande utilisation du courrier électronique.

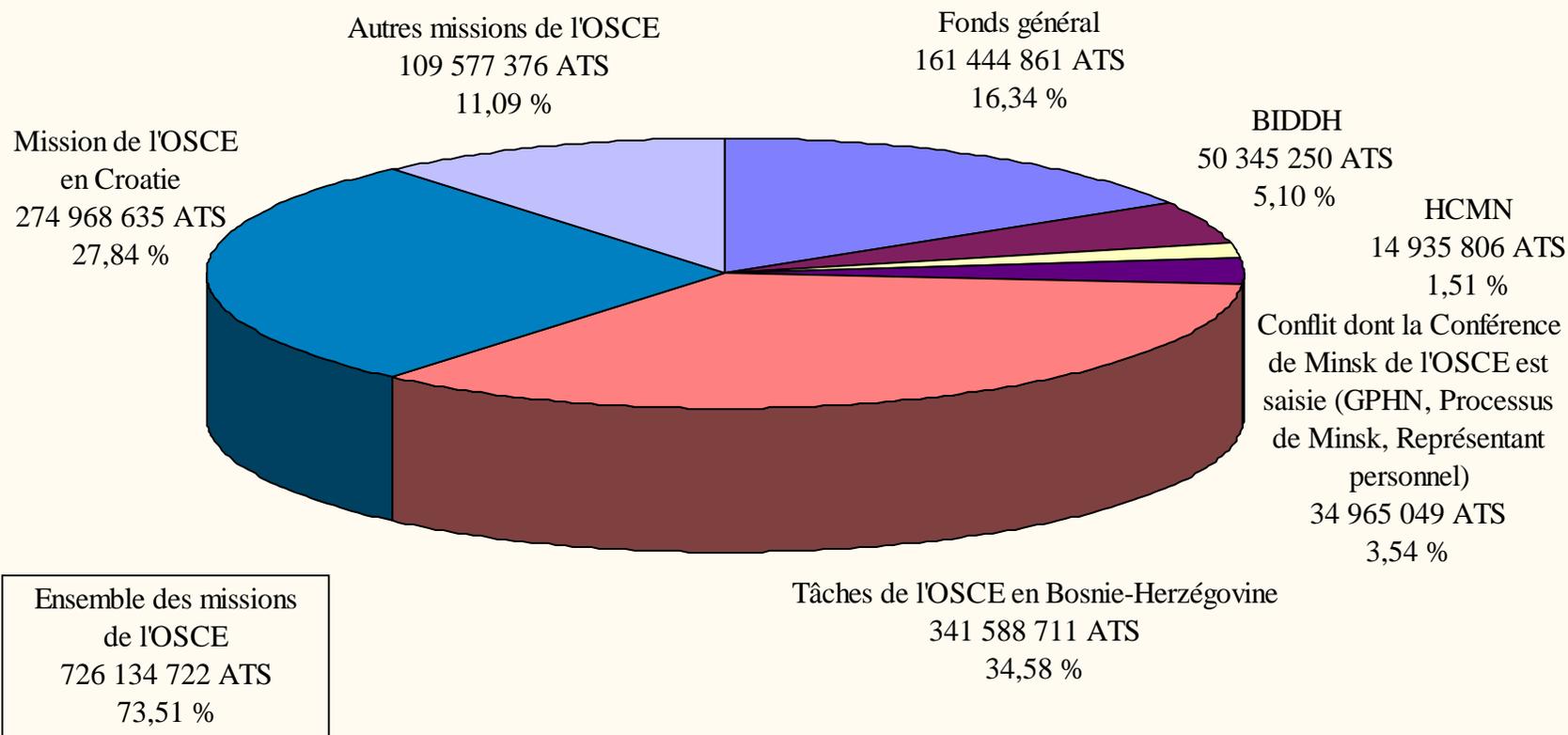
**BUDGET UNIFIE DE L'OSCE DE 1997**  
**AU 21 NOVEMBRE 1997**  
**661 413 129 ATS**



## BUDGET UNIFIE DE L'OSCE DE 1997 AU 21 NOVEMBRE 1997

<u>Fonds</u>	ATS	%
Programme principal		
<b><u>Fonds général</u></b>	<b>136 454 127</b>	<b>20,63</b>
Secrétaire général et Département des affaires générales	26 884 255	4,06
Activités de prévention des conflits	14 800 717	2,24
Activités liées aux aspects militaires de la sécurité	5 482 661	0,83
Services de conférence (Vienne)	50 146 879	7,58
Services de conférence (Prague)	4 580 200	0,69
Services communs (Vienne)	31 439 915	4,75
Services communs (Prague)	3 119 500	0,47
<b><u>Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)</u></b>	<b>50 318 104</b>	<b>7,61</b>
<b><u>Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)</u></b>	<b>12 727 500</b>	<b>1,92</b>
<b><u>Conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie</u></b>	<b>28 527 675</b>	<b>4,31</b>
Groupe de planification de haut niveau	2 199 911	0,33
Processus de Minsk	17 762 000	2,69
Représentant personnel du Président en exercice	8 565 764	1,30
<b><u>Missions de l'OSCE</u></b>	<b>433 385 723</b>	<b>65,52</b>
Tâches de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine	248 875 795	37,63
Mission de l'OSCE en Croatie	79 523 092	12,02
Autres missions de l'OSCE	104 986 836	15,87
<b>TOTAL</b>	<b>661 413 129</b>	<b>100,00</b>

**PROPOSITIONS DE BUDGET UNIFIE DE L'OSCE POUR 1998  
AU 30 NOVEMBRE 1997  
(pas encore approuvées)  
987 825 688 ATS**



**PROPOSITIONS DE  
BUDGET UNIFIÉ DE L'OSCE POUR 1998  
AU 30 NOVEMBRE 1997**  
(pas encore approuvées)

<u>Fonds</u>	ATS	%
Programme principal		
<b><u>Fonds général</u></b>	<b>161 444 861</b>	<b>16,34</b>
Secrétaire général et Département des affaires générales	41 991 042	4,25
Activités de prévention des conflits	16 946 000	1,72
Activités liées aux aspects militaires de la sécurité	8 523 550	0,86
Gestion des ressources	1 936 667	0,20
Services de conférence (Vienne)	49 574 777	5,02
Services de conférence (Prague)	2 349 200	0,24
Services communs (Vienne)	36 259 625	3,67
Services communs (Prague)	3 864 000	0,39
<b><u>Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)</u></b>	<b>50 345 250</b>	<b>5,10</b>
<b><u>Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)</u></b>	<b>14 935 806</b>	<b>1,51</b>
<b><u>Conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie</u></b>	<b>34 965 049</b>	<b>3,54</b>
Groupe de planification de haut niveau	2 680 421	0,27
Processus de Minsk	23 020 217	2,33
Représentant personnel du Président en exercice	9 264 411	0,94
<b><u>Missions de l'OSCE</u></b>	<b>726 134 722</b>	<b>73,51</b>
Tâches de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine	341 588 711	34,58
Mission de l'OSCE en Croatie	274 968 635	27,84
Autres missions de l'OSCE	109 577 376	11,09
<b>TOTAL</b>	<b>987 825 688</b>	<b>100,00</b>